



# 2019

## Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets



*Site de compostage collectif  
Gendarmerie de Modane*

SIRTOM de Maurienne

82 Avenue de la Riondaz

73870 Saint Julien-Montdenis

## Table des matières

Table des matières .....	2
Préambule.....	4
Historique .....	5
FICHE D'IDENTITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS .....	8
Localisation des sites du SIRTOMM .....	10
Les indicateurs techniques .....	14
A. La collecte des déchets ménagers et assimilés .....	14
1. La collecte des ordures ménagères .....	14
2. Les collectes sélectives.....	16
3. Les collectes spécifiques .....	24
4. Les déchèteries .....	30
B. Le transport des déchets jusqu'aux centres de traitement.....	33
1. Le transport des déchets issus des collectes .....	33
2. Le transport des déchets issus des déchèteries.....	34
C. Le traitement des déchets .....	36
D. Les actions de communication du SIRTOMM .....	38
1. Présentation des ambassadeurs du tri du SIRTOMM .....	38
2. Les actions auprès du grand public .....	38
E. Synthèse des activités du SIRTOMM.....	47
1. Bilan des tonnages .....	47
2. Schéma gestion globale des déchets ménagers et assimilés du SIRTOMM...	48
3. Bilan global de traitement des déchets du SIRTOMM .....	49
Les indicateurs financiers.....	50
A. La collecte des ordures ménagères .....	50
B. La collecte sélective .....	51
C. Les déchèteries .....	54
D. Le transport et le traitement par incinération des ordures ménagères.....	56
E. Les investissements .....	57
État du personnel .....	58
A. Le personnel .....	58

B. Bilan du taux d'absence .....	59
État des véhicules et matériels .....	61
A. Parc de véhicules.....	61
Annexes.....	62
Liste des tableaux.....	71
Liste des figures.....	72

## Préambule

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, précise le cadre d'établissement du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Il s'inscrit clairement dans une réelle volonté de dialogue au sein des assemblées délibérantes et de transparence en direction des usagers.

Toutes les collectivités sont tenues d'établir le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, de le mettre à la disposition du public et de le présenter à leur assemblée délibérante. Cette dernière émet un avis sur ce rapport.

Ce rapport doit être ensuite transmis à chaque adhérent du syndicat (Communautés de Communes) pour communication à leur propre assemblée délibérante. Son contenu est tenu à disposition du public au siège du SIRTOMM et sur Internet et dès sa transmission, dans les mairies. Parallèlement, un exemplaire est adressé au Préfet pour information.

Il doit contenir les indicateurs techniques sur les opérations de collecte et de traitement, mais également les indicateurs financiers.

Ce document présente donc le bilan technique d'exploitation pour l'année 2019, de la collecte des déchets ménagers et assimilés et de leur traitement au sein des différentes installations de traitement et valorisation utilisées par le SIRTOM de Maurienne. Il décrit aussi le détail des dépenses de fonctionnement et d'investissement et les modalités de financement.

## Historique

### Le SIRTOM de Maurienne : d'hier à aujourd'hui

HIER...

Dès 1972, 11 communes (sur 62) se rassemblent dans un syndicat dont la compétence se limite au traitement des ordures ménagères par broyage et mise en décharge à Saint-Julien-Montdenis sur le site des Fontagneux.

A partir de 1983, le syndicat met en place la collecte des déchets et entame progressivement un regroupement des communes de Maurienne.

Fin 1993, le syndicat regroupe 61 communes et devient dès lors le SIRTOM Maurienne (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne). La décharge de Saint-Julien-Montdenis étant saturée, le SIRTOMM s'associe par convention tripartite avec Chambéry Métropole (ex SIAC) et la Communauté de Communes du Lac du Bourget (ex SILB). La construction d'une troisième ligne d'incinération permettant d'accueillir notamment les déchets de la Maurienne est alors entreprise à l'usine de Chambéry.

Face à l'augmentation croissante du flux routier transitant par la vallée de la Maurienne et soucieux de préserver l'environnement, le SIRTOMM imagine un concept novateur rail-route pour le transport de ses déchets.

En 1995, il réalise une première station de transfert multimodale sur le site des Fontagneux à Saint-Julien-Montdenis et une seconde à Modane en 2002. Les déchets, après vidage des bennes à ordures ménagères, sont compactés dans des conteneurs spéciaux avant d'être acheminés par le rail à destination de Chambéry, à l'usine d'incinération ou dans un centre de tri.

C'est une première en France ! Ce concept est récompensé par la remise du Trophée de l'Eco-acteur rhônalpin 1998 - catégorie « collectivités ». La décharge de Saint-Julien-Montdenis est alors définitivement fermée et réhabilitée.

A partir de 1998, le SIRTOMM instaure la collecte sélective en partenariat avec Eco-Emballages, aujourd'hui devenu CITEO.

Le dispositif mis en place ne cessera d'évoluer, pour aboutir fin 2004, non seulement à sa généralisation dans tous les milieux, mais aussi à une simplification du geste de tri grâce à la collecte en multimatériaux : le conteneur jaune rassemble les emballages recyclables et les journaux/magazines.

Parallèlement, le SIRTOMM est l'un des tous premiers syndicats à instaurer la collecte sélective en stations avec la mise en place de Conteneurs Semi-Enterrés (CSE).

**Fin 2002**, la 62<sup>ème</sup> commune de Maurienne -Aiton- adhère au SIRTOMM.

**En 2004**, le SIRTOMM fait appel à un cabinet d'études pour qu'il réalise un travail sur le devenir des déchets de la Maurienne. L'étude comporte 6 phases : état des lieux, perspectives de production des déchets, techniques de traitement des déchets résiduels, solutions adaptées au contexte de la Maurienne, montage juridique et administratif. Elles sont progressivement restituées au cours de l'année 2004 aux membres d'un Groupe de Pilotage spécialement créé et aux membres du Comité Syndical du SIRTOMM, pour un choix de solutions définitif en 2005.

Le 08 juillet 2004, le bureau de Chambéry Métropole décide de moderniser son usine en portant sa capacité à 115 000 tonnes. Simultanément, le SIBRECSA entame une réflexion en vue d'accroître la capacité de son usine de Pontcharra - solution qui, à court terme, permettrait d'envisager une mutualisation des moyens. L'augmentation des capacités d'incinération sur ces unités, assurera au SIRTOMM des filières pérennes pour le traitement - valorisation de ses ordures ménagères.

**En 2005**, le SIRTOMM ouvre une nouvelle déchèterie pour les communes de Fontcouverte et de Villarembert portant ainsi le nombre de ses déchèteries à 10 et 5 dépôts communaux (Jarrier, Saint Colomban des Villards, Saint Jean d'Arves, Albiez-Montrond, Valmeinier).

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2007** la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise a délégué la totalité de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers au SIRTOMM. La collecte est réalisée par un prestataire privé jusqu'en juin 2011.

**A partir de 2006** et pendant 3 ans, Chambéry Métropole a procédé à la modernisation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM), pour un montant total s'élevant à 83 millions d'euros. Pendant cette période, les ordures ménagères résiduelles (OMR) du SIRTOMM ont été en partie exportées vers d'autres centres de traitement, hors du département de la Savoie. Au second semestre 2008, ces travaux sont complètement achevés et la totalité des ordures ménagères résiduelles sont envoyées à nouveau à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Chambéry Métropole. Depuis 2009, la totalité des OMR du SIRTOMM est donc incinérée pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité.

**En 2007**, le SIRTOMM a également mis en place la filière D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) dans son réseau de déchèteries : collecte des réfrigérateurs, téléviseurs, ordinateurs, petits appareils usagés ...

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2010**, le SIRTOMM a transféré la compétence traitement et valorisation des déchets au syndicat mixte Savoie Déchets.

**Au 1<sup>er</sup> juillet 2011**, le marché public entre Valespace et le SIRTOMM s'est terminé. Savoie Déchets est dorénavant le signataire des marchés de tri incluant les tonnages du SIRTOMM.

**Décembre 2013** : réception des travaux et ouverture de la nouvelle déchèterie de Saint-Léger.

**En 2014**, de nouveaux éco-organismes ont été mis en place dans les déchèteries du SIRTOMM : Eco-mobilier (pour le mobilier) et Eco-DDS (pour les Déchets Diffus Spécifiques), et un nouvel éco-organisme pour la collecte des DASRI, DASTRI.

**2016** : Fermeture de la déchèterie de Etienne de Cuines (mars). Réception des travaux et ouverture de la nouvelle déchèterie de Saint-Julien Montdenis (décembre), avec l'élargissement de la plateforme du bas du quai de transfert.

**2017** : Travaux des quais de transfert de Saint Julien et Modane pour homogénéiser le système des camions-semis avec les fonds mouvants alternatifs (évacuation des compacteurs).

Agrandissement de la déchèterie de La Chambre avec la mise en place de 2 quais supplémentaires et un élargissement de la plateforme du haut de quai.

**2018** : réception des travaux et ouverture de la déchèterie des Arves et de celle de Saint-Michel de Maurienne.

**2019** : Démarrage des travaux pour la réhabilitation de la déchèterie de Valloire et démarrage d'études pour une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) à St Etienne de Cuines et pour une plateforme de compostage aux Fontagneux à St Julien Montdenis.

AUJOURD'HUI...

Le SIRTOMM arrive aux termes de l'équipement en Conteneurs Semi-Enterrés.

**Ainsi, en 2019**, la politique du SIRTOMM se résume comme suit :

- **Continuer d'optimiser** les services d'exploitation pour rationaliser les coûts de fonctionnement notamment avec la généralisation des Conteneurs Semi-Enterrés.
- **Continuer de moderniser** les déchèteries.
- **Poursuivre le développement** de la collecte sélective.
- **Agir** en faveur de la prévention et de la réduction des déchets à la source.

>>> Ensemble, nous devons tout mettre en œuvre pour réduire et mieux valoriser nos déchets <<<



## FICHE D'IDENTITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Structure	SIRTOM de Maurienne Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne.
Coordonnées	Adresse : 82 Avenue de la Riondaz 73 870 Saint-Julien-Montdenis Tél : 04/79/59/92/28 Fax : 04/79/83/26/48 Mail : <a href="mailto:contact@sirtom-maurienne.com">contact@sirtom-maurienne.com</a> Web : <a href="http://www.sirtom-maurienne.com/">http://www.sirtom-maurienne.com/</a>
Compétences et missions	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Traitement par incinération des déchets ménagers et assimilés.</li> <li>2. Mise en décharge des déchets ultimes.</li> <li>3. Tri et traitement des déchets recyclables issus des collectes sélectives.</li> <li>4. Opérations de stockage et de transport vers les centres de traitement des déchets ménagers et assimilés.</li> <li>5. Opérations de stockage et de transport vers les centres de traitement des déchets recyclables issus des collectes sélectives.</li> <li>6. Maîtrise d'ouvrage et exploitation des centres de transfert.</li> <li>7. Collecte des déchets ménagers et assimilés.</li> <li>8. Collecte des déchets recyclables issus des collectes sélectives.</li> <li>9. Maîtrise d'ouvrage et exploitation, comprenant la collecte, le stockage, le transport et le traitement des déchets issus des déchèteries, ainsi que le gardiennage.</li> <li>10. Maîtrise d'ouvrage et exploitation, comprenant la collecte, le stockage, le transport et le traitement des déchets issus des installations de stockage des déchets inertes (ISDI), ainsi que le gardiennage.</li> </ol> <p>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le SIRTOMM, qui possède la compétence collecte pour le compte des 62 communes, a transféré la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » au syndicat mixte Savoie Déchets.</p>

Un déchet, c'est quoi ?	Selon l'article L.541-1 du Code de l'environnement, est considéré comme un déchet « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».
Mode de gestion du service public	<p>La collecte des déchets ménagers et emballages / papiers assurée en régie directe.  Un prestataire privé assure la collecte des déchets ménagers en bas de vallée.</p> <p>La collecte du verre est assurée par 1 prestataire privé.  La gestion des déchèteries et le transport des bennes se font principalement en régie directe (un prestataire privé participe au transport des bennes de déchets verts, DIB et de bois).</p> <p>Les prestations de traitement et de valorisation sont confiées au syndicat mixte Savoie Déchets.</p>
Territoire	53 communes de Maurienne.
Usagers du service	<p>Les ménages qui habitent sur le territoire des communes membres du syndicat (44 227 habitants en 2019, 73 539 en population DGF)</p> <p>Les professionnels (artisans, commerçants, activités tertiaires), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre.</p>
Bureau	<p>Président : Christian SIMON  Vice-Présidents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jean-Yves TOESCA : canton de la Chambre - Suppléant du Président, président de la commission d'appel d'offres, chargé des finances et du personnel.</li> <li>• José VARESANO : représentant la commune de St Julien Montdenis - chargé du patrimoine : déchèteries, centre de transfert, siège social.</li> <li>• Jean-Louis BOUGON : canton de Lanslebourg - chargé du suivi des matériels roulants.</li> <li>• François CHEMIN : canton de Modane - chargé des relations avec Savoie Déchets.</li> <li>• Patrick LESEURRE : canton de St-Jean-de-Maurienne - chargé de la communication, de l'action sociale, de l'hygiène et de la sécurité.</li> <li>• Jean-Jacques MELLIER : canton d'Aiguebelle - chargé des relations avec les Eco-organismes.</li> <li>• Christian JOET : canton de Saint-Michel-de-Mne - chargé de la mise en place des CSE et des ISDI (Installation de Stockage des déchets Inertes).</li> <li>• Bernard BALMAIN : CC de l'Arvan - chargé du tri sélectif.</li> </ul>

## Localisation des sites du SIRTOMM



Figure 1 : Carte représentant la localisation des sites du SIRTOMM

- 53 communes adhérentes
- 44 227 habitants permanents en 2019
- 73 539 habitants en population DGF (= prise en compte de l'activité touristique)

Tableau 1 : Localisation et renseignements sur les sites du SIRTOMM

Les équipements propriété du SIRTOMM	Adresse	Horaires d'ouverture	Fonction
<b>Locaux techniques et administratifs</b>	82 Avenue de la Riondaz 73 870 Saint-Julien-Montdenis	Lundi à Vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-17h00	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accueil, équipe encadrante</li> <li>➤ Locaux pour les agents de collecte</li> <li>➤ Garages et atelier de maintenance des véhicules</li> </ul>

Localisation des déchèteries	Horaires d'ouverture	Gardiennage	Fonction
Lieu-dit « la Folesse » 73 220 BONVILLARET	✓ Mardi-Mercredi-Samedi : 14h00-17h00 ✓ Vendredi : 9h00-12h00	Agent SIRTOMM	➤ Accueil des usagers.
Lieu-dit « la Fassire » 73 220 SAINT LEGER	✓ Jeudi : 14h00-17h00 ✓ Samedi : 9h00-12h00	Agent SIRTOMM	
Au plan des Chaumes 73 300 FONTCOUVERTE	✓ Lundi-Mercredi-Vendredi : 14h00-17h00 ✓ Samedi: 8h30-11h30/14h00-17h00	Agent SIRTOMM	➤ Séparation et orientation des déchets vers les unités de valorisation, de traitement ou d'enfouissement correspondantes.
Rue de la Bonne Eau 73 450 VALLOIRE	✓ Mardi-vendredi : 9h-12h 14h-18h ✓ Samedi: 8h-12h 14h-17h	Géré par la commune	
Lieu-dit « l'Île » 73 500 MODANE	Du 02/11 au 31/03 : ✓ Lundi-Mardi-Vendredi-Samedi : 7h45-12h00 / 14h00-16h30 ✓ Mercredi : 7h45-12h00 Du 01/04 au 31/10 : ✓ Lundi-Mardi-Mercredi-Vendredi : 7h45-12h00 / 14h00-17h30 ✓ Samedi: 7h45-12h00 / 14h00-16h30	Agent SIRTOMM	
Route N6 Entrée Village 73 480 LANSLEBOURG	De Mai à fin Novembre : ✓ Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 13h30-17h00 ✓ Samedi : 9h00-12h00 / 13h30-17h00 De Décembre à fin Avril : ✓ Mardi-Mercredi-Vendredi : 13h30-17h00 ✓ Samedi: 9h00-12h00 / 13h30-17h00	Agent SIRTOMM	

<p>Lieu-dit « Les Sorderettes » 73 140 SAINT MICHEL DE MAURIENNE</p>	<p>Du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre :          ✓ Semaine : 8h30-12h00 / 14h00-17h00          ✓ Samedi : 8h30-12h00          Du 1<sup>er</sup> Décembre au 31 Mars :          ✓ Lundi-Mercredi: 8h30-12h00/14h00-17h00          ✓ Samedi : 8h30-12h00</p>	<p>Agent SIRTOMM</p>	
<p>Lieu-dit « Les Fontagneux » 73 870 SAINT JULIEN MONTDENIS</p>	<p>✓ Lundi au Samedi : 8h00-12h00 / 14h00-17h30</p>	<p>Agent SIRTOMM</p>	
<p>Lieu-dit « Le Bugeon » 73 130 LA CHAMBRE</p>	<p>✓ Lundi -Mercredi-Samedi: 9h00-12h00/ 14h00-17h00          ✓ Mardi-Jeudi : 9h00-12h00          ✓ Vendredi : 14h00-17h00</p>	<p>Agent SIRTOMM</p>	
<p>Lieu-dit « La condamine » 73 530 SAINT JEAN D'ARVES</p>	<p>Du 1<sup>er</sup> avril au 15 décembre:          ✓ Mardi-jeudi-samedi: 14h-17h          Du 16 décembre au 31 mars :          ✓ Jeudi : 14h00 - 17h00</p>	<p>Agent SIRTOMM</p>	

Localisation des dépôts communaux	Horaires d'ouverture	Gardiennage	Fonction
<p>Lieu-dit « Bois feuillet » 73 300 JARRIER</p>	<p>Uniquement en semaine paire          ✓ Vendredi : 14h00-17h00          ✓ Samedi : 9h00-12h00 / 14h00-16H00</p>	<p>Géré par la Commune</p>	
<p>Lieu-dit « sur la Croix » 73 130 SAINT COLOMBAN DES VILLARDS</p>	<p>✓ Lundi-Mercredi: 13h30-16h00          ✓ Samedi: 14h00-17h00</p>	<p>Géré par la Commune</p>	
<p>Lieu-dit « le Merderel » 73 300 ALBIEZ-MONTROND</p>	<p>✓ Mardi-Jeudi : 13h45-16h45</p>	<p>Géré par la Commune</p>	
<p>Lieu-dit « La Léchère » 73 450 VALMEINIER</p>	<p>✓ Lundi-Vendredi : 8h30-11h30</p>	<p>Géré par la Commune</p>	

Équipements	Localisation	Horaires d'ouverture	Gardiennage	Fonction
Quai de transfert	Lieu-dit « Les Fontagneux » 73 870 SAINT JULIEN MONTDENIS	Du Lundi au Vendredi : 6h00-13h00	Agent SIRTOMM	Plate-forme de transit des déchets collectés quotidiennement. Optimisation des transports vers les centres de valorisation (Chambéry) : -usine d'incinération -centre de tri
	Lieu-dit « l'Île » 73 500 MODANE	De fin décembre à fin avril et juillet/août Du lundi au Vendredi (sauf jeudi) : 6h00-13h00	Agent SIRTOMM	
Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)	Lieu-dit « la Folesse » 73 220 BONVILLARET	Accessible uniquement aux camions du SIRTOMM		Stockage des déchets inertes
	Lieu-dit « Plan d'Arc » 73 870 SAINT-JULIEN- MONTDENIS	Accessible uniquement aux camions du SIRTOMM		Stockage des déchets inertes

## Les indicateurs techniques

### A. La collecte des déchets ménagers et assimilés

#### 1. La collecte des ordures ménagères

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le SIRTOMM assure la collecte des ordures ménagères de toute la Maurienne.

##### 1. Méthodes de collecte des ordures ménagères

- **Porte à porte**

Le point d'enlèvement des déchets par ce type de collecte est situé à proximité du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production. Il n'y a plus de collecte de ce genre en vigueur sur le territoire du SIRTOMM.

- **Point de regroupement**

Il s'agit de regrouper et d'équiper un point de collecte en bacs roulants pour plusieurs habitations. Les bacs de collecte sont gris à couvercle vert ou marron et de capacité allant de 330 litres à 750 litres (ex : Saint-Jean-de-Maurienne). Le 31 décembre 2018, le SIRTOMM met fin à sa collecte des bacs roulants sur le territoire.

Quelques zones comme la ZA Grands Prés à Sainte-Marie-de-Cuines sont encore en bacs roulants en 2019 et font l'objet d'une collecte par un prestataire privé avec qui le SIRTOMM a passé un marché.

- **Point d'apport volontaire (PAV)**

Ce procédé est depuis quelques années le système le plus développé au SIRTOMM. Cette collecte est basée sur le mode d'apport volontaire sur un site spécifique équipé en Conteneurs Semi-Enterrés (CSE) d'une capacité de 5 m<sup>3</sup>. Des conteneurs aériens de petit volume (2 m<sup>3</sup>) sont également installés sur le territoire depuis quelques années, pour des hameaux isolés ou peu peuplés et donc peu producteurs de déchets.

Leur volume de stockage étant plus important que celui des bacs roulants, la zone d'habitation visée par ce regroupement est plus large et par conséquent ces points sont moins nombreux et permettent d'optimiser la collecte.

Le développement de ces équipements permet de réduire les fréquences de collecte et donc d'amoinrir les coûts des transports et aura un impact positif à long terme sur l'environnement.

## 2. Les acteurs

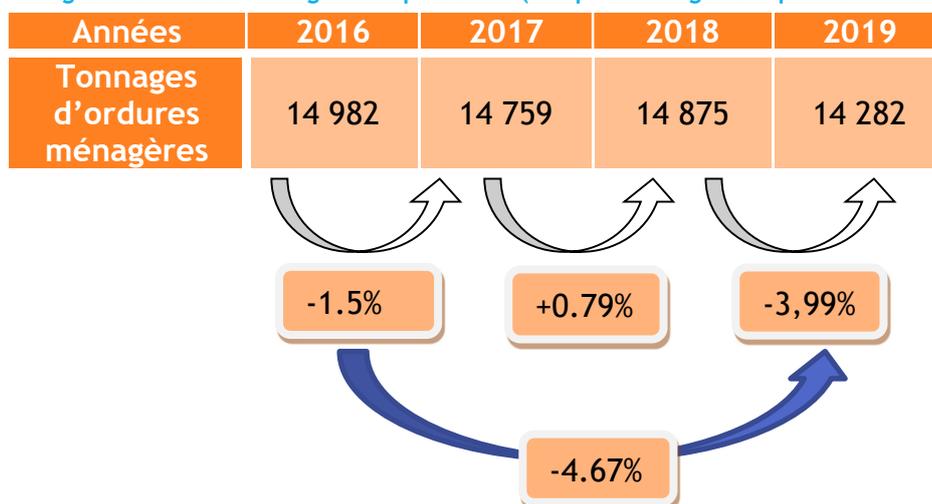
Le SIRTOMM assure fin 2019 la collecte en régie directe sur une large majorité du territoire.

Les communes d'Orelle, Montgellafrey, Valloire, St Julien Montdenis, St Etienne de Cuines, St Colomban des Villards et St Alban des Villards sont en partie équipées en CSE, collectés par le SIRTOMM, et collectent elles-mêmes les autres points inaccessibles aux véhicules du SIRTOMM.

Les déchets des artisans et commerçants, dans la mesure où ils sont assimilables aux déchets ménagers et en quantités modérées, sont collectés en même temps que les ordures ménagères. Dans le cas où les quantités seraient trop importantes, le SIRTOMM peut assurer le service de collecte sous réserve de la signature d'un contrat spécifiant les conditions techniques et économiques de la prestation.

## 3. Les tonnages

Tableau 2 : Tonnages des ordures ménagères depuis 2016 (compris tonnages des professionnels sous contrat)



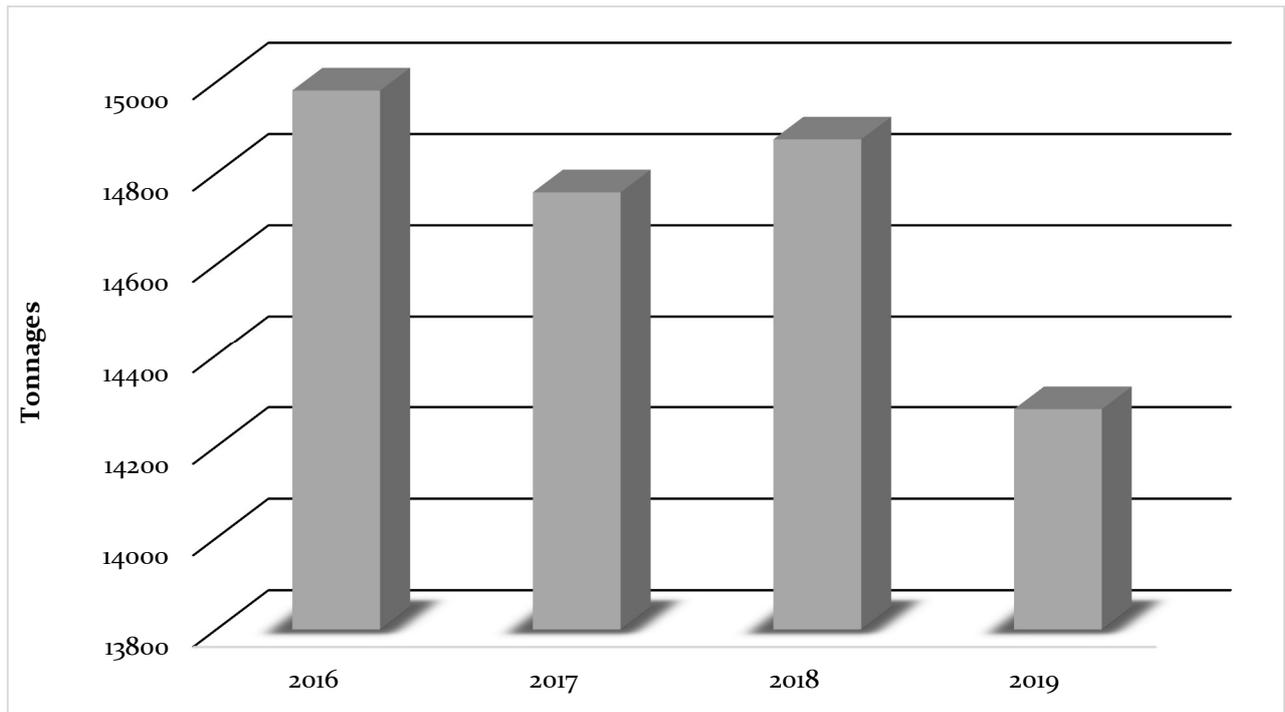


Figure 2 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'Ordures Ménagères

#### 4. Commentaires

Ce sont 14 282 tonnes d'ordures ménagères qui ont été incinérées à Chambéry en 2019, provenant de la population permanente et touristique ainsi que des professionnels.

En 2019, pour faire un comparatif avec 2018, il faut rajouter à ces 14 282 tonnes, 146 tonnes qui ont été évacuées hors Maurienne par un privé pour le compte de professionnels (hôpital, EHPAD, Intermarché...) soit 14 428 tonnes pour 14 875 tonnes en 2018 soit une baisse réelle d'environ 3%.

Territoire à forte vocation touristique, la Maurienne subit les variations de population en fonction des réservations, de l'enneigement et de l'engouement du public pour la montagne. Cela peut entraîner la présence de plusieurs milliers de personnes supplémentaires pendant quelques semaines qui ont forcément un impact sur la balance.

🔗 [ANNEXE 1 : RÉPARTITION DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES PAR COMMUNE](#)

## 2. Les collectes sélectives

Le tri est essentiel pour permettre le recyclage des déchets ou leur traitement adapté. Cela participe également à la maîtrise du coût du service de collecte et de traitement. Les quantités et qualités du tri influent directement sur les performances des processus et sur l'impact environnemental des déchets.

C'est pourquoi le SIRTOMM met en place des moyens pour informer les usagers et pour communiquer sur le tri des déchets (personnel en contact direct avec les usagers, actions  
 Rapport d'activité du SIRTOMM - 2019 Page 16

d'information dans les communes, sur des stands d'animations, actions de sensibilisation dans les écoles, Geste Nature, site internet).

Le territoire de la Maurienne est desservi par des collectes de différents flux de déchets. Les déchets recyclables correspondent à deux types de flux : le verre d'un côté et les emballages et papiers de l'autre.

## 1. Les emballages en mélange et les papiers

- **Généralités**

Ce flux permet de collecter les matériaux suivants :

- Papiers,
- Cartons,
- Flaconnages, bouteilles en plastique,
- Petits emballages métalliques.

Au 31 décembre 2019, cette collecte est assurée par le SIRTOMM pour les 53 communes de son territoire.

La collecte des emballages et papiers se déroule en apport volontaire. Des CSE et/ou petits aériens sont installées sur des points de regroupement avec les ordures ménagères. Cette organisation offre à la population une multiplication des possibilités de tri des déchets.

### ANNEXE 2 : NOMBRE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE EN SERVICE AU 31/12/2019

- **Tonnages**

Tableau 3 : Tonnages des emballages en mélange et journaux/magazines depuis 2016

Années	2016	2017	2018	2019
Tonnages emballages + papiers	2 227	2 229	2 308	2 406



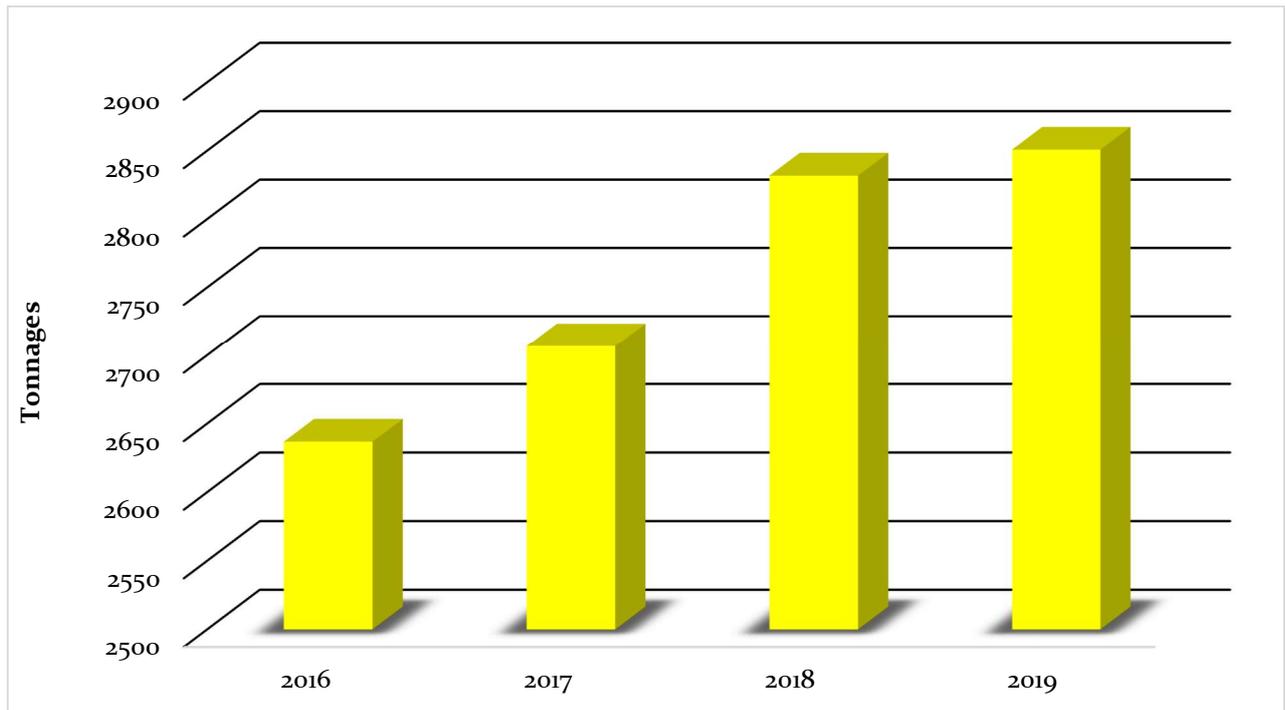


Figure 3 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'emballages en mélange et papiers

Après une stagnation sensible en 2017 (+ 2T, soit 0,1% d'augmentation des tonnages), les quantités de collecte sélective ramassées repartent de l'avant, là aussi à une allure inédite (+3,5%) entre 2017 et 2018 et + de 4% entre 2018 et 2019.

Il passe ainsi à 2 406 tonnes soit environ 32 kg/an/hab DGF ou 54 kg/hab si l'on considère uniquement la population permanente.

Comme pour les ordures ménagères, les tonnages collectés de CS dépendent de la fréquentation touristique.

Au-delà des efforts de communication et de sensibilisation du SIRTOMM, celui-ci a également fourni un important effort technique afin de répondre présent notamment l'hiver, en mettant en place autant de tournées que possible pour éviter le débordement des conteneurs jaunes.

## 2. Le verre

- Généralités

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, le SIRTOMM a attribué à la société Minéris le marché de collecte des emballages en verres sur son territoire. Celle-ci intervient par l'intermédiaire de l'entreprise Guérin Logistique, qui elle-même sous-traite à l'entreprise Sibuet Environnement la collecte du verre sur la haute-vallée, au-delà de Saint-Michel-de-Maurienne.

Le coût résiduel 2019 du verre (dépenses de collecte et transport - recettes de rachat soutien CITEO) s'élève à **38 €TTC/T**.

La passation de ce marché a permis d'encadrer de manière plus ferme les collectes de verre, en imposant des fréquences de passage ainsi que des délais d'intervention en cas de débordement. Tout non-respect de ces fréquences ou délais entraînant des pénalités, le collecteur a tout intérêt à intervenir rapidement, ce qui permet d'éviter l'entassement des verres hors conteneurs.

- **Tonnages**

Tableau 4 : Tonnages du verre depuis 2016

Années	2016	2017	2018	2019
Tonnages du verre	2 637	2 707	2 832	2 851

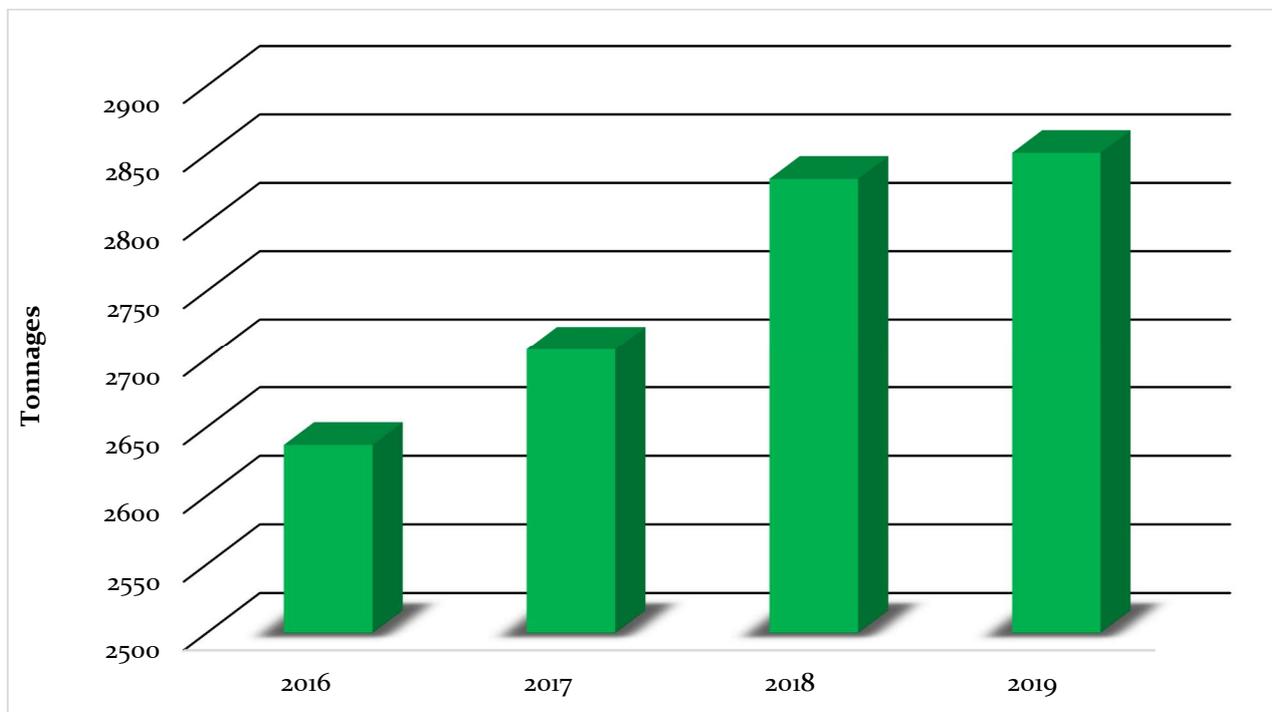


Figure 4 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de verre

- **Commentaires**

Le ratio de production de verre atteint les 64 kg/hab. permanent. Il est toujours bien supérieur au ratio national (31,1kg/habitant en 2016, source CITEO).

L'activité touristique, comme pour les autres flux a forcément un impact sur les résultats de cette collecte. Nous obtenons un ratio de 38 kg/hab. lorsque l'on prend en compte la population DGF.

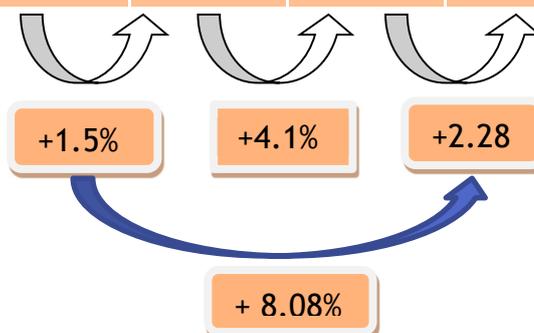
### 3. La valorisation des déchets issus de la collecte sélective

Les matériaux issus de la collecte sélective sont, soit directement dirigés vers les filières de recyclage (pour le verre), soit vers un centre de tri où ils seront séparés selon leur nature (pour les emballages, papiers).

- **Les tonnages collectés**

Tableau 5 : Tonnages des différents flux de déchets collectés depuis 2016

Produits	2016	2017	2018	2019
Verre	2 637	2 707	2 832	2 851
Emballages + papiers	2 227	2 229	2 308	2 406
<b>Total</b>	<b>4 864</b>	<b>4 936</b>	<b>5 140</b>	<b>5 257</b>



On constate une augmentation globale des tonnages des matériaux issus de la collecte sélective.

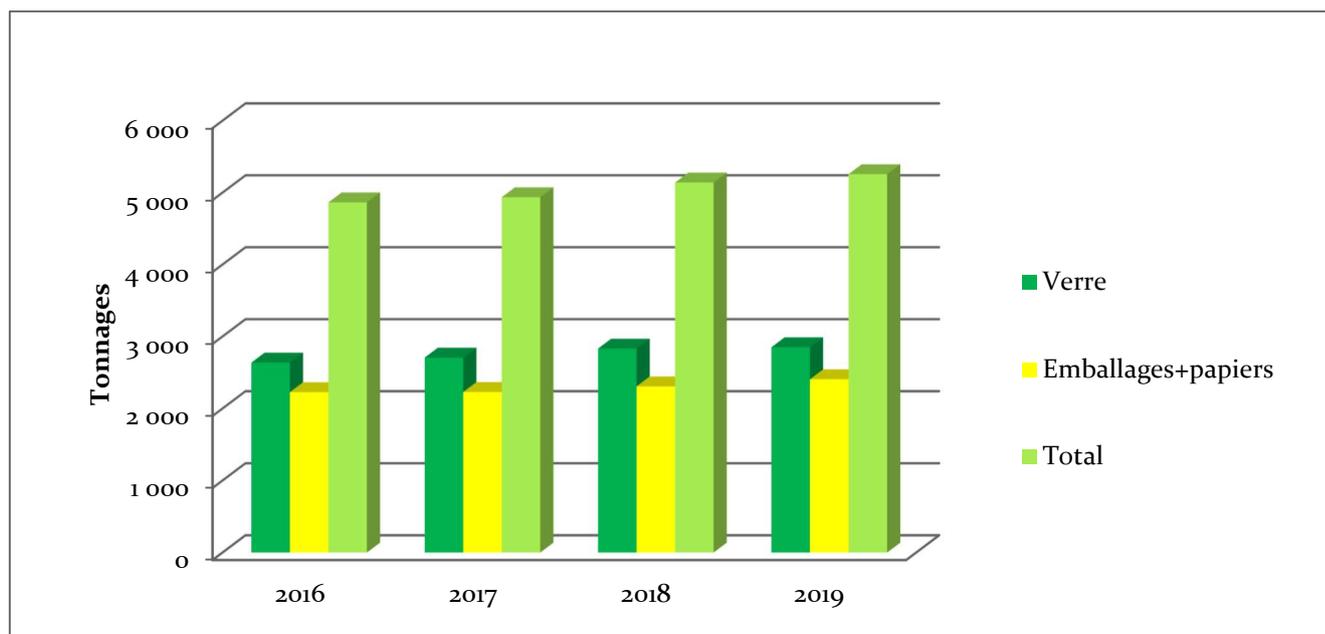


Figure 5 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de collecte sélective

- Les tonnages valorisés

Les tonnages valorisés sont les tonnages réellement adressés aux différents recycleurs. Ils diffèrent des tonnages collectés dont une partie reste en stock à la fin de l'année.

Tableau 6 : Tonnages valorisés selon les différents produits collectés depuis 2016

Produits	2016	2017	2018	2019	Variation 2018/2019
Emballages cartons	1 301	1 374	1 328	1 466	+10.39 %
Briques	56	30	48	27	-43.75 %
Bouteilles+ flaconnages en plastique	230	184	196	204	+4.08 %
Acier+ aluminium	116	84	91	75	-17.58 %
Journaux/ magazines+ gros de magasins	1 044	954	1 021	1 144	+12.05 %
Verre	2 637	2 707	2 832	2 851	+0.67 %
<b>TOTAL RECYCLE</b>	<b>5 384</b>	<b>5 333</b>	<b>5 516</b>	<b>5 767</b>	<b>+4.55 %</b>

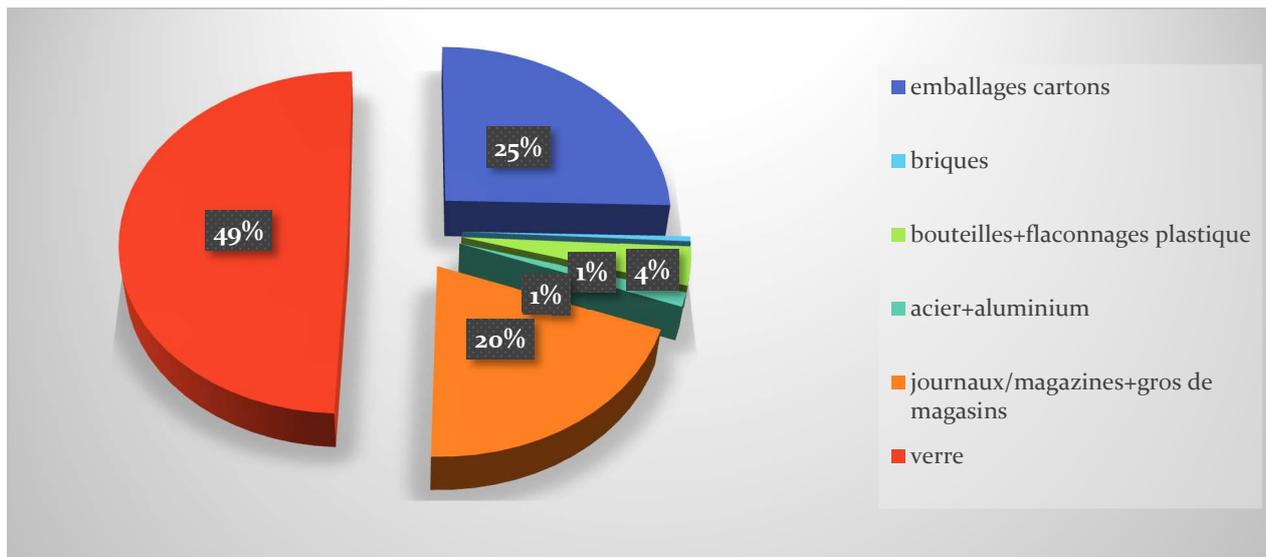


Figure 6 : Graphique représentant la répartition des produits recyclables issus des collectes sélectives

À noter : le flux « carton » comprend, en plus de la collecte sélective, les cartons des commerçants issus d'une collecte spécifique et les cartons collectés en déchèterie. Les cartons sont tous regroupés et valorisés dans les mêmes filières.

Les variations s'expliquent notamment par les fluctuations du cours des marchés des matières premières. En cas de forte hausse de ce cours, utiliser des matières recyclées permet de disposer de matériaux à un coût plus compétitif que celui des ressources qu'il faut extraire, transformer ...

A contrario, dès qu'une matière première est peu chère, les matériaux recyclables sont délaissés, et par conséquent les besoins des usines sont beaucoup moins importants.

- Performances de la collecte sélective des déchets ménagers

Tableau 7 : Calcul de la performance de la collecte sélective depuis 2016

Produits	2016	2017	2018	2019
Ordures Ménagères	14 982	14 759	14 875	14 282
Produits Valorisés	5 384	5 333	5 516	5 767
Total production	20 366	20 092	20 391	20 049

-1.3%
+1.49%
-1.68%

-1.56%

Années	2016	2017	2018	2019
Taux de collecte sélective	26,4%	26,5%	27.1%	28.8%
		+0.4%	+2.3%	+6.3%

Le taux de collecte sélective (rapport produits recyclés/production totale des déchets) représente la proportion de déchets recyclés issus du tri sélectif. Ce taux a augmenté de 6.3% par rapport à 2018 ce qui indique un meilleur recyclage.

Le tonnage d’ordures ménagères diminue du fait de l’augmentation des contrats privés. Il est à noter que 146 tonnes supplémentaires ont été collectées par un privé dans le cadre de contrats avec des professionnels et ont été évacuées directement par l’entreprise hors Maurienne.

- Taux de refus de tri

Tableau 8 : Refus de tri depuis 2016

Années	2016	2017	2018	2019
Tonnages des déchets refusés	281.1	286.2	326	422
Total des produits recyclés issus de la collecte sélective	2 227	2 229	2 308	2 406
Refus de tri	12.6%	12.8%	14.1%	17.5%

Parmi les déchets triés, certains sont refusés. Ces refus de tri proviennent de la présence de déchets indésirables dans la collecte sélective (barquettes en plastique, housses, polystyrène, pots en plastique...). Le taux de refus de tri est basé sur une analyse aléatoire effectuée 18 fois par an sur les bennes reçues au centre de tri, de manière glissante.

En 2019, le taux de refus de tri est de 17.5%. Il a augmenté par rapport à l'année précédente, ce qui démontre une baisse de la qualité du tri entrant au centre de tri, qui subit régulièrement l'arrivée de Dasri, de déchets de chasse ou de déchets dangereux. Simple ignorance ou mauvaises intentions ?

De plus, notre territoire subit des contraintes, par exemple, la clientèle touristique (inter)nationale met en œuvre des consignes de tri parfois très développées et ne correspondant pas aux standards locaux (extension des consignes aux autres plastiques par exemple).

### 3. Les collectes spécifiques

#### 1. La collecte des cartons des commerçants

- Généralités

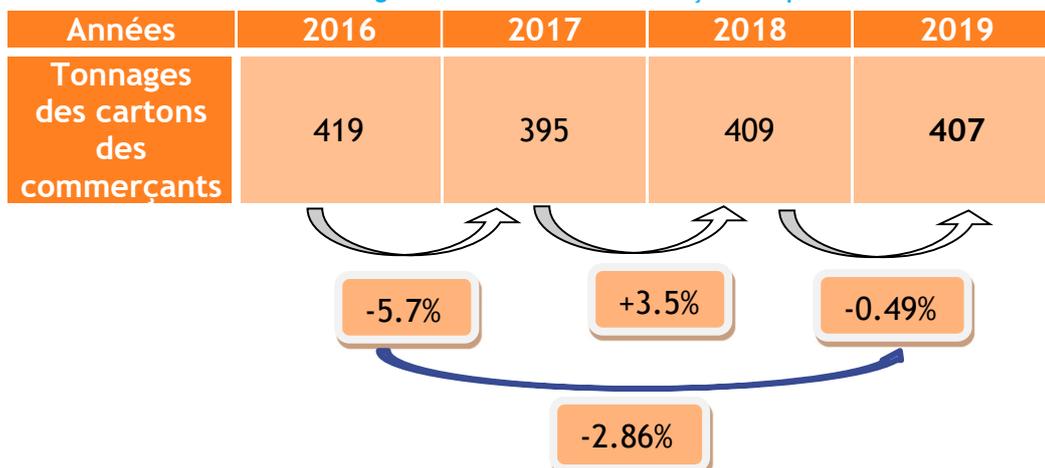
Le SIRTOMM se charge de récupérer les cartons des commerces de Saint-Jean-de-Maurienne. Cette collecte spécifique s'exécute une fois par semaine durant toute l'année.

Ce type de collecte a également lieu sur les stations équipées pour le tri sélectif pendant les saisons d'hiver et d'été (les communes de Haute-Maurienne, Valfréjus, la Norma, Aussois, la Toussuire, le Corbier, Valmeinier, Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Jean-d'Arves, les Karellis). Cette prestation est assurée par un prestataire privé mandaté par le SIRTOMM puisqu'elle s'effectue en benne à ordures ménagères et que le SIRTOMM n'en possède plus.

Le commune de Saint-François-Longchamp assure aussi en régie la collecte de ces cartons.

- Tonnages

Tableau 9 : Tonnages des cartons des commerçants depuis 2016



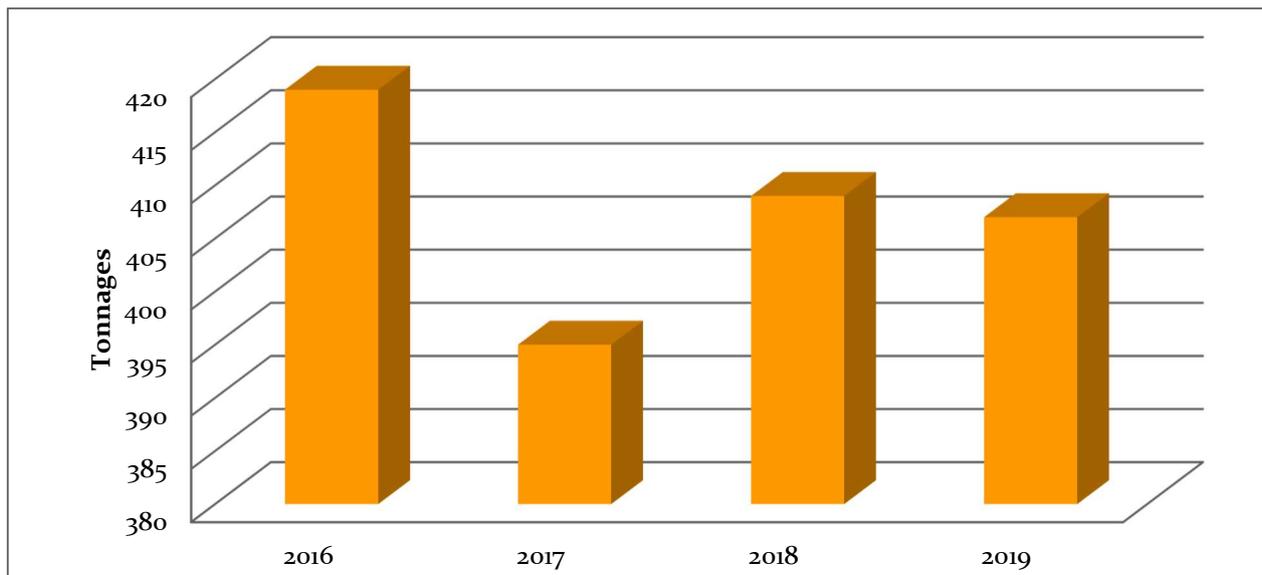


Figure 7 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de cartons des commerçants

- **Commentaires**

Le tonnage de cartons collectés se maintient aux alentours de 400 T, chiffre autour duquel il varie de plus ou moins 10T en moyenne depuis plusieurs années.

## 2. La collecte des vêtements

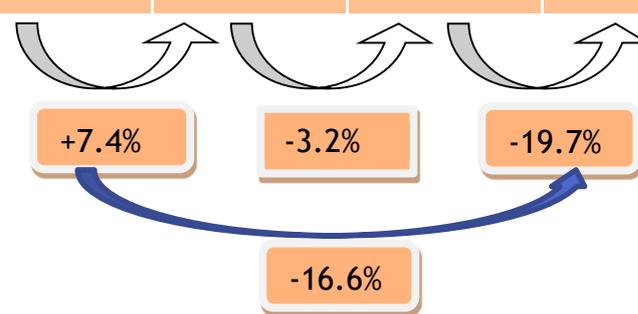
- **Généralités**

En 2019, on compte sur le territoire du SIRTOMM 32 points d'apport proposant un ou deux conteneurs à vêtements. C'est l'entreprise Alpes TLC qui met gracieusement à la disposition des communes les conteneurs et en assure gratuitement la collecte hebdomadaire. Cette entreprise est missionnée par l'éco-organisme Eco-TLC.

- **Tonnages**

Tableau 10 : Tonnages des vêtements depuis 2016

Années	2016	2017	2018	2019
Tonnages de vêtements	229	246	238	191

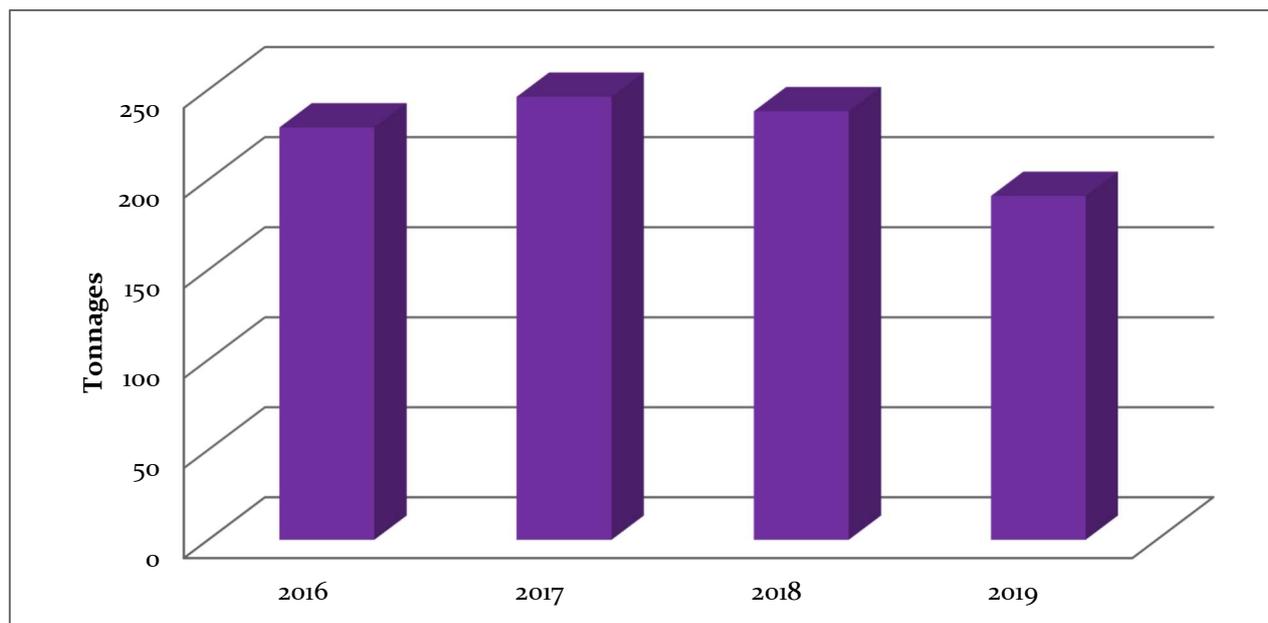


Figure 8 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de vêtements

- **Commentaires**

Le tonnage de textiles connaît une importante baisse.

En dehors de ces collectes, d'autres structures locales récupèrent ces vêtements usagés. Il s'agit de :

- La vêtementerie de Saint-Jean-de-Maurienne,
- La vêtementerie de Modane.

### 3. La collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

- **Généralités**

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont des matériels et matériaux piquants ou coupants dès leur première utilisation (scalpels, seringues, stylos injecteurs...).

Une fois par trimestre, avec l'appui de l'éco-organisme DASTRI et de TRIVALLEES, le SIRTOMM organise un système de collecte itinérant gratuit pour les particuliers. Ce véhicule stationne durant 2 heures dans 6 villes de Maurienne pour recevoir les DASRI. Récupérés dans les normes de sécurité sanitaires, ceux-ci sont ensuite traités par incinération à Chambéry.

DASTRI a également développé le réseau de pharmacie où le retour des DASRI peut se faire à longueur d'année. Une douzaine de pharmacies mauriennes sont désormais inscrites en plus des 6 points de collecte trimestrielle du DASTRIBUS.

Les professionnels peuvent aussi utiliser ce service contre facturation.

- **Tonnages**

Tableau 11 : Tonnages des DASRI depuis 2016

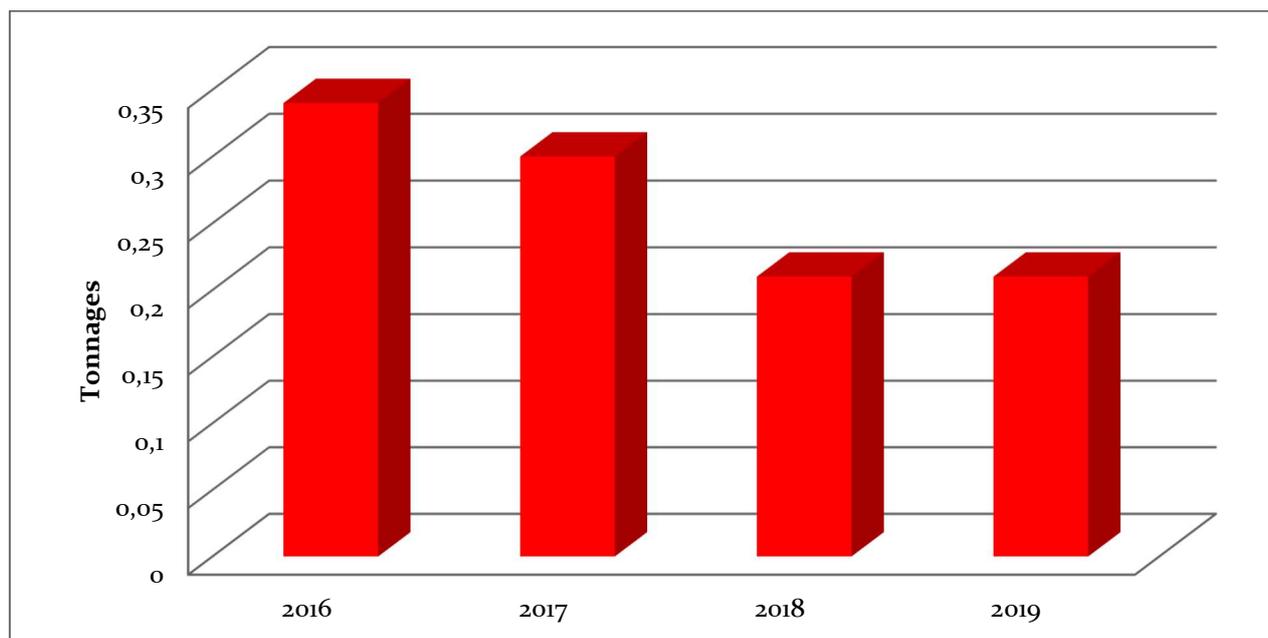
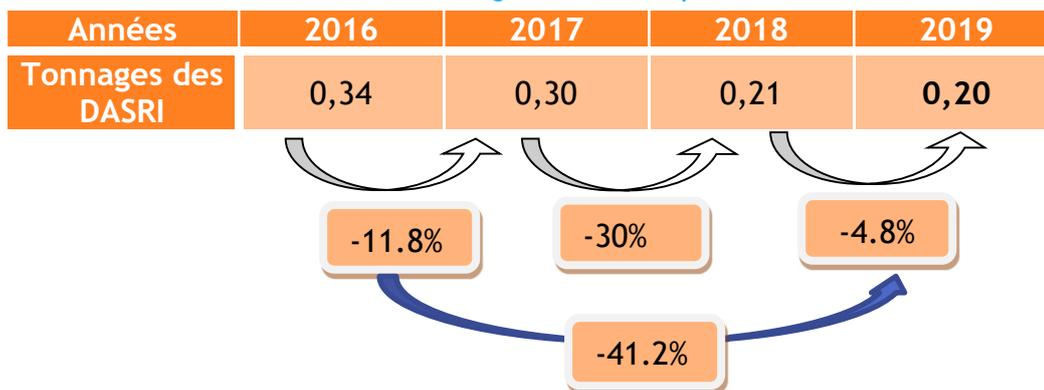


Figure 9 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de DASRI

- **Commentaires**

Après quelques années de stabilisation autour de 300 kg/an, la chute des tonnages de DASRI collectés par le système itinérant continue. La montée en puissance du nombre de pharmacies participant à l'opération sur le territoire maurien s'est confirmée, apportant aux usagers une solution plus confortable et pratique que le système itinérant.

Quelques secteurs (La Chambre, Lanslebourg) ne disposent pas encore de pharmacies participantes, aussi le système du bus se justifie encore. Il conviendra éventuellement de valider la pertinence de maintenir ce système dans sa configuration actuelle si le déploiement de points d'apport se poursuit et se renforce.

Même si les tonnages ne sont pas très élevés, et qu'une très grande partie des déchets d'automédication se retrouve dans les collectes itinérantes ou fixes mises en place, la collecte des DASRI est indispensable pour éviter la présence de déchets dangereux (seringues...) dans les sacs d'ordures ménagères qui peuvent être déposés hors CSE. **On en retrouve également dans les conteneurs jaunes, ceci implique un risque important de piqûre pour les opérateurs de tri.**

#### 4. La collecte des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne

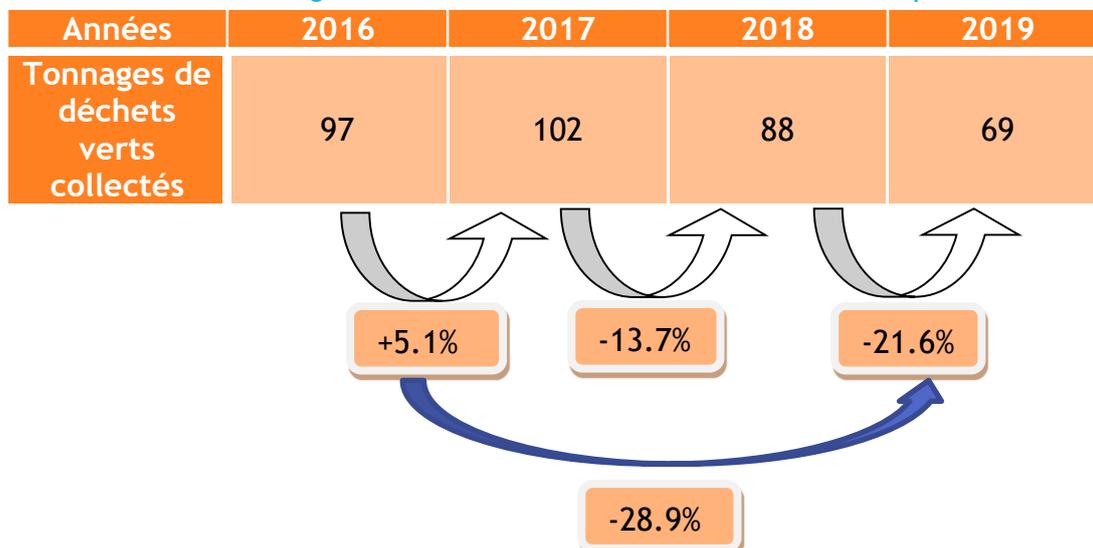
- Généralités

De fin mars à fin novembre, un service est mis en place sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne afin de récupérer les déchets verts (branchages en fagots, feuilles et pelouse en sacs ouverts...).

Ceux-ci sont collectés sur des points de regroupement où ils sont déposés par les particuliers et ramassés une fois par semaine.

- Tonnages

Tableau 12 : Tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne depuis 2016



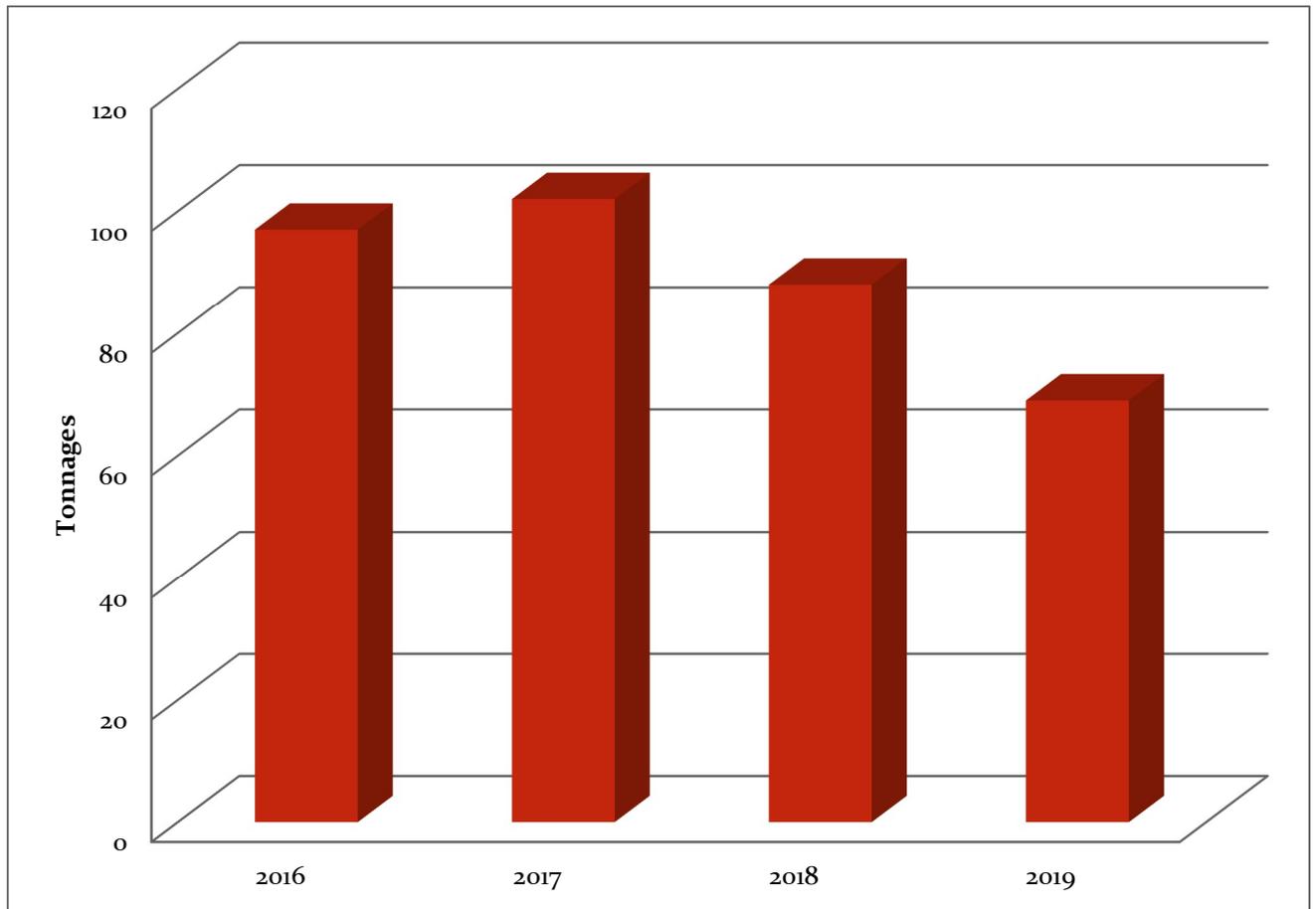


Figure 10 : Graphique représentant l'évolution des tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne

- **Commentaires**

Le tonnage des déchets verts connaît un fléchissement pour la deuxième année après quelques années de stabilisation autour d'une centaine de tonnes collectées dans l'année. Les services du SIRTOMM et de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne restent confrontés année après année à des problèmes récurrents :

- Le non-respect des consignes de présentation par les usagers (fagots non liés, trop volumineux, déchets verts mélangés à du plastique ou d'autres déchets, etc.),
- Le non-respect des jours de présentation entraînant une possible collecte par les agents communaux pour être mis soit dans des poubelles, soit apportés en déchèterie.

## 5. La collecte des encombrants

Cette collecte ne s'opère que dans certaines communes et ce sont exclusivement les agents des communes qui la réalisent. Les encombrants sont recueillis en porte à porte

puis déposés dans une déchèterie du SIRTOMM. Certaines communes demandent ponctuellement au SIRTOMM la mise à disposition de bennes sur leur territoire.

## 4. Les déchèteries

---

### 1. Définition de la déchèterie

---

- **Généralités**

La collecte en déchèterie par apport volontaire permet le tri des déchets lourds, volumineux ou spécifiques (DDS (déchets diffus spécifiques), D3E, huiles alimentaires, lampes, piles...) lesquels ne sont pas concernés par les tournées d'ordures ménagères. Pour une part importante, les déchets déposés, à savoir ferraille, déchets verts ou bois, cartons, mobilier, plâtre, pneus sont valorisés.

Les déchèteries permettent également de trier et d'orienter des déchets spécifiques vers des filières particulières de traitement (piles, solvants, huiles usagées, produits chimiques...).

On distingue dorénavant les déchèteries des dépôts communaux. Les déchèteries sont des lieux gardiennés durant toutes les plages horaires d'ouverture et où le tri est plus important que dans les dépôts communaux (au moins 6 flux).

Les déchèteries sont gérées par le SIRTOMM et font l'objet d'un arrêté préfectoral bien plus exigeant qu'avant. En ce qui concerne les dépôts communaux, ils ne sont plus considérés comme ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) compte-tenu du seuil de déclaration des tonnages de déchets acceptés. La réglementation applicable est le règlement sanitaire départemental. Dans ce cas, ce sont les Maires qui sont chargés de le faire respecter.

**Nous comptons 10 déchèteries et 4 dépôts communaux sur le territoire du SIRTOMM.**

#### *📄 ANNEXE 3 : CARTE DES DÉCHÈTERIES ET DES DÉPÔTS COMMUNAUX*

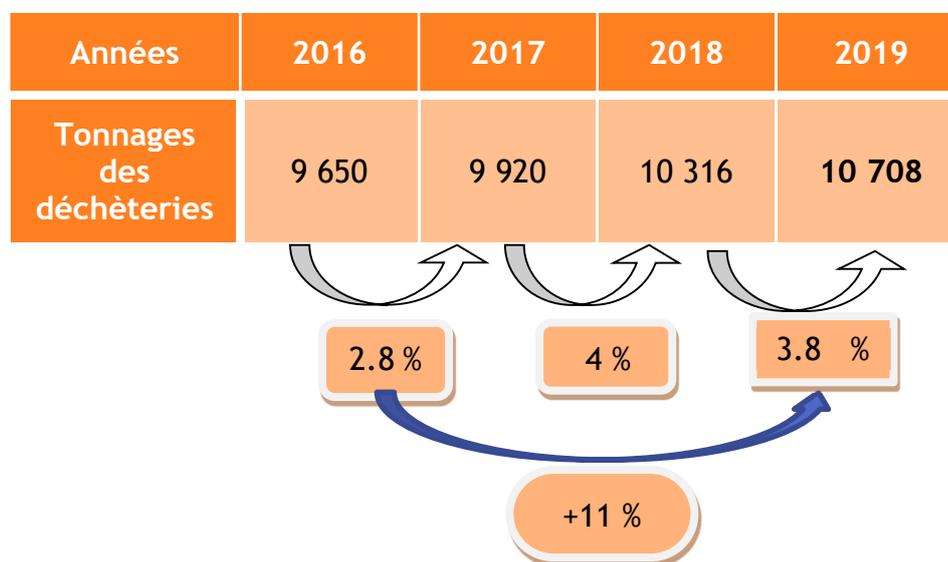
Le SIRTOMM assure en régie la rotation des bennes de déchèterie jusqu'aux 2 sites de regroupement (Saint Julien et La Chambre) ainsi que quelques transferts en remorque jusqu'aux centre de valorisation ou de traitement, mais la majorité de la prestation est réalisée par l'entreprise SIBUET ainsi que d'autres opérateurs pour les déchets plus spécifiques (déchets dangereux, huiles...).

Les déchèteries acceptent les déchets des artisans, commerçants et entreprises dans une limite de 2 m<sup>3</sup> par apport et par jour en contrepartie de tickets de dépôt achetés au siège social du SIRTOMM.

Toutes les déchèteries sont soumises à un règlement intérieur applicable depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011.

## 2. Tonnages collectés en déchèterie

Tableau 13 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie depuis 2016



Les tonnages ci-dessus n'intègrent pas la part des cartons des commerçants (407 tonnes), issus d'une collecte spécifique, dont les apports seraient normalement effectués en déchèterie. Mais, ils incluent les tonnages des batteries, des piles et des huiles de vidange, cartouche d'encre, ampoules et néons.

Les tonnages continuent de progresser. Le SIRTOMM enregistre une augmentation depuis 2016, d'environ 11%.

ANNEXE 4 : TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS ET PAR DÉCHÈTERIES

Tableau 14 : Tonnages des différents produits collectés en déchèterie depuis 2016

	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Variation en % par rapport à 2018
Cartons	516	507	433	525	21.24
Ferraille	1 249	1 280	1 293	1 255	-2.94
Encombrants	2 413	2 499	2 859	2 910	1.78
Mobilier	204	382	524	728	38.9
Bois	1 695	1 813	1 891	1 793	-5.18
Déchets verts	2 567	2 386	2 211	2 296	3.84
Plâtre	264	297	303	345	13.86
PVC	3	10	7	9	28.57
Pneus	97	101	136	155	13.97
DDS (Déchets Dangereux)	65	67	73	82	12.33
Piles	3	3	3.4	3,6	5.88
Huiles de Friture	4	6	9	4	-55.55
Huiles de Vidange	29	26	24	28	16.66
Amiante	7	10	28	25	-10.7
D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	530	528	516	545	5.62
Batteries	0,3	0,3	0,3	0	-0.01
Cartouche d'encre	0,5	0,4	0,5	0,3	-40
Capsule Nespresso	1,1	1,9	1,2	1,2	0
Tubes néons et ampoules	1,8	1,9	2,2	3,3	50
Polystyrène	0,4	0,2	1,5	0	-100
TOTAL	9 650	9 920	10 316	10 708	3.80
Gravats	5 282	5 735	4 155	4 367	5.10

Après une explosion des tonnages apportés en déchèterie en 2016 (+9%), les apports continuent d’augmenter chaque année (en moyenne de 4%).

Il est vrai que de nouvelles filières ont été créées ces dernières années, rendant incontournable le passage en déchèterie pour les déchets non ménagers classiques.

Il faut également noter que les artisans et PME sont des utilisateurs réguliers des déchèteries.

☞ ANNEXE 5 : DÉCHÈTERIES, COMMUNES ET NOMBRES D’HABITANTS DESSERVIS

## B. Le transport des déchets jusqu’aux centres de traitement

### 1. Le transport des déchets issus des collectes

Les camions du SIRTOMM effectuant les collectes d’ordures ménagères, de collecte sélective et de cartons, vident quotidiennement les déchets au niveau du quai de transfert de Saint Julien Montdenis toute l’année, et de Modane durant les saisons hivernale et estivale uniquement.

La société Trans RF est actuellement titulaire du marché de transport des déchets en semi de 90m<sup>3</sup> à fond mouvant, des ordures ménagères vers l’usine d’incinération et des emballages et cartons vers le centre de tri de Chambéry.

Concernant le verre, l’entreprise GUERIN assure le transport du verre jusqu’à son centre de regroupement à Chamousset pour ensuite l’acheminer à Lavilledieu en Ardèche. Cette prestation est donc totalement sous-traitée. Le verre ne transite pas par nos centres de transfert.

Tableau 15 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés

Déchets	Opérateur	Destination
Ordures Ménagères	Transport par route Trans RF	Usine de Valorisation Énergétique de Savoie Déchets (Chambéry, 73)
Collecte sélective	Transport par route Trans RF	Centres de tri (Valespace Chambéry 73)
Cartons	Transport par route Trans RF	Centre de tri de Valespace (Chambéry, 73)
Verre	Transport par route GUERIN	Verriers (Lavilledieu, 07)

## 2. Le transport des déchets issus des déchèteries

---

Le SIRTOMM a délégué une partie de la prestation de transport des bennes de déchèterie à l'entreprise SIBUET jusqu'aux EXUTOIRES :

- ✓ Chamoux-sur-Gelon (73), pour les encombrants, le PVC (mais l'exutoire final reste l'entreprise Nantet)
- ✓ Francin (73), pour les déchets verts, le bois.

Une partie des déchets verts provenant des déchèteries de Lanslebourg, Modane et Saint-Michel-de-Maurienne et ponctuellement d'autres déchèteries, est traitée sur la plateforme de compostage de la station d'épuration de la communauté de communes Haute-Maurienne Vanoise, située à Saint-André.

Pour réaliser la rotation des bennes de déchèteries, le SIRTOMM dispose de 4 camions de type Ampliroll (à bras hydraulique) et d'une remorque pour assurer les transferts des bennes. L'organisation générale se résume ainsi :

- ✓ Toutes les bennes de déchèterie à évacuer sont transportées jusqu'à une zone de stockage temporaire soit au quai de transfert de Saint-Julien-Montdenis, soit sur une plateforme située à proximité de la déchèterie de La Chambre.
- ✓ Elles sont ensuite transportées par l'entreprise SIBUET ou en régie par le SIRTOMM quand c'est possible, en convoi de deux bennes jusqu'à Chamoux-sur-Gelon ou Francin.
- ✓ Concernant les autres catégories de déchets plus spécifiques (vêtements, pneus, DDS...) des opérateurs privés se chargent des prestations de transport.
- ✓

Le tableau ci-après détaille chaque prestataire ainsi que la destination de chaque déchet.

Tableau 16 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés en déchèterie

Déchets	Opérateur	Destination
Ferraille	SIRTOMM	Excoffier (Aiguebelle)
Bois	SIRTOMM	POUGET (Francin)
Déchets verts	SIRTOMM	POUGET (Francin) + CC Haute-Maurienne Vanoise
Vêtements	TRIVALLEES	Alpes TLC (Ugine)
Pneus	GRANULATEX	Perrignier (74)
Pneus jantés	SIRTOMM	CHANTIER VALORISTE (Chambéry)
Déchets Diffus Spécifique	TRIALP	Chambéry
Huile de vidange	CHIMIREC	Compagnie Française Eco-huile à Lillebonne (76)
Huile de friture	TRIALP	Chambéry
Piles	EXCOFFIER	Groisy (74)
Encombrants	SIRTOMM	SIBUET ou Excoffier (73)
Mobilier	NANTET	NANTET (Francin)
Plâtre	SIRTOMM	NANTET (Francin)
D3E	SIBUET	SIBUET (Chamoux-sur-Gelon)
Amiante	SIRTOMM	NANTET transit par Francin
PVC	SIRTOMM	NANTET (Francin)
Cartouches d'encre	Collectors	Mornant (69)
Capsules Nespresso	Suez	Rungis (94)
Polystyrène	SIRTOMM	CHANTIER VALORISTE (Chambéry)
Ampoules et Néons	Recylum	Veolia (69)
Gravats	SIRTOMM	Stockages Maurienne et ISDI de SIBUET à Francin

## C. Le traitement des déchets

Le tableau ci-après détaille les lieux et les types de traitement pour chaque déchet produit en Maurienne. Il faut signaler que la majorité des déchets sont pris en charge dans des installations pour la plupart basées en Savoie ou dans des départements limitrophes.

Déchets		Unité de traitement	Mode de traitement
Ordures ménagères		UVE Savoie Déchets (Chambéry)	Incinération avec récupération de chaleur
Cartons + emballages et journaux magazines		Centre de tri à Chambéry	Tri et recyclage / Garantie de reprise - contrat Eco-Emballages
Verre		Usine de Lavedieu (07)	Recyclage
Encombrants		Broyage SIBUET (73) cimenterie VICAT (38) UVE Savoie Déchets Pour certains, CSDND déchets non dangereux : LELY (38) via SIBUET (73)	Broyage pour Combustible de Substitution pour les cimenteries Incinération avec récupération de chaleur Pour certains, enfouissement en décharge homologuée.
Mobilier	 MOBILIER	NANTET (73)	Tri avant valorisations différentes en fonction de la matière
Vêtements		Alpes TLC	Récupération et recyclage
Bois		SIBUET à Chamoux/Gelon (73)	Broyage et recyclage
Déchets verts		Plateforme de compostage POUGET à Francin (73) et plateforme de compostage de la STEP de la CC Haute Maurienne Vanoise	Compostage
Fer		EXCOFFIER à Aiguebelle	Recyclage
Pneus		GRANULATEX à Perrignier (74)	Broyage et recyclage
Déchets dangereux (DDS)		TRIALP à Chambéry puis traitement TREDI (38)	Traitement physico-chimique ou incinération / valorisation
Huile de vidange		CHIMIREC (73)- CF Eco-Huiles (76)	Régénération
Huile de friture		TRIALP (73)	Valorisation en bio diesel
Amiante		NANTET (73)	Stockage en décharge homologuée
DASRI		UVE Savoie Déchets	Incinération
D3E		SIBUET (73)	Démantèlement et valorisation matière
Plâtre		NANTET (73)	Valorisation matière
PVC		NANTET (73)	Valorisation matière
Piles - batteries		EXCOFFIER (74)	Dépollution et valorisation matière
Gravats		SIRTOMM et SIBUET à Chamoux	Stockage en installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

## D. Les actions de communication du SIRTOMM

Pour diminuer la quantité de déchets produits, optimiser la collecte sélective et améliorer le recyclage, il est important de sensibiliser les différents publics, des plus jeunes aux plus âgés. L'agent chargé de cette activité est « l'ambassadeur (ou ambassadrice) du tri ».

### 1. Présentation de l'ambassadrice du tri du SIRTOMM

Depuis avril 2018, Mme Julie CROUTAZ occupe le poste d'ambassadrice du tri.

Les objectifs sont notamment de responsabiliser les citoyens sur la réduction à la source des déchets, développer le tri sélectif, améliorer la qualité du tri, être à l'écoute du public pour adapter le matériel mis à disposition, diffuser des informations sur le rôle du SIRTOMM et communiquer sur la réduction des déchets.

Pour cela, différents types d'actions sont menés :

- Sensibiliser en porte à porte les habitants,
- Proposer des animations gratuites auprès des scolaires
- Réaliser des animations auprès du public lors d'évènements locaux,
- Promouvoir le compostage individuel et collectif,
- Prêter des gobelets réutilisables,
- Entretien des points de collecte.

### 2. Les actions auprès du grand public

#### 1. Bilan des rencontres en porte-à-porte

La campagne de porte-à-porte s'est axée sur les derniers points de collecte passés en CSE. En 2019, seulement quelques quartiers de Saint Jean de Maurienne ont été concernés par ce changement : l'avenue du Mont Cenis, le quartier du Moulin des Prés et le quartier de la gare.

Lors du porte-à-porte, différents documents sont laissés aux habitants rencontrés :

- Une fiche mémo reprenant les différents emballages et papiers à apporter au conteneur jaune, et au conteneur vert.
- Deux sacs de pré-collecte pour les emballages et papier et pour les emballages en verre.
- Pour les volontaires, un autocollant STOP PUB permettant d'afficher son refus de recevoir des publicités non adressées.



Tableau 17 : Nombre de foyers contactés en porte-à-porte en 2019

Portes à portes 2019					
MOIS	COMMUNE	NBR FOYERS RENCONTRÉS	NBR FOYERS TOTAL	%	RAISONS
Janvier	Saint Jean de Maurienne - Av du Mont Cenis	37	79	47 %	Retrait bacs roulants et orientation vers CSE
	Saint Jean de Maurienne - Moulin des prés	43	100	43 %	Retrait bacs roulants et orientation vers CSE
Mai	Saint Jean de Maurienne - quartier de la gare	3	7	43 %	Retrait bacs roulants et orientation vers CSE
	Saint Jean de Maurienne - quartier vers Trimet	1	1	100 %	Retrait bacs roulants et orientation vers CSE

## 2. Les actions auprès des scolaires

Le SIRTOMM propose une offre élargie d'animations relatives à la gestion des déchets. Différents modules sont proposés aux écoles et adaptés suivant les âges.

Afin de satisfaire au mieux les attentes des professeurs, une part du temps de l'ambassadrice est consacrée à la mise à jour et à l'évolution de ces animations.

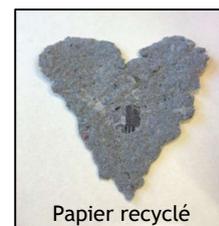
**Animation sensibilisation au tri des déchets :** *l'animation principale et la plus demandée.* Durant ce module, on aborde la notion de déchet, les différentes poubelles et ce que l'on y dépose. Suivant l'âge des écoliers, les enfants découvrent les débouchés des emballages grâce au recyclage. En fin d'intervention, à eux de jouer, chacun trie quelques déchets ! Et de retour à la maison, ils sont nos meilleurs ambassadeurs !



Poubelles de tri pour les animations

**Animation verre :** *destinée aux plus grands.* C'est la découverte de ce fabuleux matériau recyclable à l'infini, les élèves découvrent ses origines jusqu'au process actuel de recyclage.

**Animation papier recyclé :** sous forme d'atelier de bricolage. Après avoir évoqué quelques données clés concernant la fabrication du papier, les enfants peuvent fabriquer eux-mêmes leur propre feuille de papier recyclé, à partir de vieux journaux qu'ils ont fait préalablement mariner.



**Animation compostage :** cette animation s'adresse avant tout aux classes et écoles ayant lancé un projet de jardin pédagogique, ou souhaitant installer un composteur. Les différents stades de la vie du composteur sont présentés, ainsi que la manière de s'en occuper et les différents déchets que l'on peut y déposer.

**Animation réduction des déchets :** lors de cette animation, un dialogue s'installe pour évoquer la notion de déchets, et réfléchir ensemble comment et pourquoi les réduire.

**Animation gaspillage alimentaire :** prendre conscience du gaspillage alimentaire dans notre société et adopter des gestes simples au quotidien (à la maison mais aussi à la cantine) pour le limiter.

Pour finaliser un cycle d'animation, une visite du Centre de Tri et de l'incinérateur de Savoie Déchets à Chambéry, ou d'une déchèterie peut être organisée.

Tableau 18 : Interventions en milieu scolaire en 2019

Animations scolaires 2019				
MOIS	LIEU	CLASSE	NBR D'ÉLÈVES	ANIMATIONS
Janvier	École Saint Martin d'Arc	Unique	16	Visite déchèterie St Michel de Mne
	Collège Saint Etienne de Cuines	5ème	88	TRI + recyclages par filières
	École Saint Julien	CP/CE1	26	Gaspillage alimentaire
		CE1/CE2	27	Gaspillage alimentaire
	École Saint Julien	CM1	24	Gaspillage alimentaire
		CM2	24	Gaspillage alimentaire
	Collège Saint Jean de Maurienne	4ème	98	TRI + recyclages par filières
Collège Saint Jean de Maurienne	4ème	98	TRI + recyclages par filières	
Février	École Saint Julien	CP/CE1	26	Réduction des déchets
	École Saint Julien	CE1/CE2	27	Papier recyclé
	École La Chambre	CE1	17	TRI + recyclages
Mars	École Les Chavannes	CE2/CM1/CM2	15	Recyclage du VERRE
	École Saint Léger	GS/CP	11	TRI
	École des Clapeys	CE2/CM1	26	TRI + recyclages
	École des Clapeys	CE2/CM1	25	TRI + recyclages
	École Les Chavannes	CE2/CM1/CM2	14	Papier recyclé
	École Sainte Marie de Cuines	CE1/CE2	27	TRI + recyclages
		CM1/CM2	20	TRI + recyclages
	École Saint Julien Montdenis	CM1	24	Réduction des déchets
		CM2	24	Réduction des déchets

	École Aristide Briand	ULIS	11	TRI + recyclages
		CE2	23	TRI + recyclages
		CE1	22	TRI + recyclages
		CE1	22	TRI + recyclages
	École de Randens	CM1/CM2	27	Compostage avec installation
		CE1/CE2	22	
PS/MS/GS		19		
<b>Avril</b>	École Aristide Briand	CP	17	TRI
		CP	17	TRI
	École Saint Léger	CP	10	Papier recyclé
	École Aristide Briand	CE2/CM1	27	TRI + recyclages
	École Les Chavannes	CE2/CM1/CM2	14	Visite centre de TRI + UVETD
<b>Mai</b>	École Argentine	CM1/CM2	23	TRI
				Recyclage du VERRE
	École de Fourneaux	PS/MS/GS	18	Compostage avec installation
		CP/CE1	22	
		CE1/CE2	24	
		CM1/CM2	26	
	École de Modane	CP	26	TRI
		CP/CE1	23	TRI
		CE1/CE2	24	Papier recyclé
	École Aristide Briand	ULIS	11	Papier recyclé
CE2		25	Papier recyclé	
<b>Juin</b>	École Saint Julien Montdenis	CM1	24	Compostage
		CM2	24	Compostage
	École des Chaudannes	ULIS	9	Compostage avec installation
		CP	23	TRI
	École des Chaudannes	CE2/CM1	26	TRI + recyclage
			26	Papier recyclé
	École des Chaudannes	CE1/CE2	25	TRI
			25	TRI
École d'Aussois	CP au CM2	33	Visite centre de TRI + UVETD + pique-nique	
Centre aéré de Saint Michel	-	9	Compostage	
<b>Juillet</b>	École d'Argentine	CM1/CM2	23	Visite centre de TRI + UVETD + pique-nique zéro déchet
<b>Septembre</b>	Lycée Saint Michel de Maurienne	2nde BAC PRO	11	TRI et déchèterie + visite déchèterie Saint Michel
	Collège Saint Jean de Maurienne	4ème SEGPA	12	Compostage avec installation
	Lycée Saint Michel de Maurienne	2nde BAC PRO	11	Visite centre de TRI + UVETD
<b>Octobre</b>	Lycée Paul Héroult	CAP Vente	12	TRI + recyclage
	Espace Jeunes	-	9	Présentation du SIRTOMM
<b>Novembre</b>	Collège de Modane	5ème	22	TRI
	Lycée Paul Héroult	CAP Vente	9	Papier recyclé
	École Hermillon	GS/CP	17	TRI
	École Saint Alban des Hurtières	CE2/CM1/CM2	25	TRI
	École Hermillon	CP/CE1	23	TRI
<b>Décembre</b>	Collège Saint Jean de Maurienne	4ème SEGPA	12	TRI
	École Saint Etienne de Cuines	CP/CE1	31	TRI

### 3. Les actions auprès du public

Sur la période concernée, le SIRTOMM est intervenu sur quelques événements locaux aux objectifs variés.

Tableau 19 : Evénements locaux en 2019

STAND 2019			
MOIS	LIEU	NBR PERSONNES	ANIMATION
Mars	Saint-Jean-de-Maurienne	10	<b>Tous au compost</b> Tenu d'un stand au marché : favoriser le compostage
Avril			
Mai	Saint-Michel-de-Maurienne	33	<b>Foire aux plants</b> Tenu d'un stand : sensibiliser au compostage et au tri <b>Journée de ramassage des déchets</b> Ecoles Saint Marie de Cuines, la Toussuire et Fontcouverte
	Le Corbier	124	
Juin	Saint-Jean-de-Maurienne	70	<b>Vis ta ville</b> Jeux : Elèves CM1/CM2 école Aristide Briand
Juillet	Valloire	80	<b>Chalet des Eclés</b> Jeux : Gaspillage alimentaire
Septembre	Modane	21	<b>Salon de l'Artisanat</b> Tenu de stand : sensibilisation au tri Animations : Tawashi + sacs
Octobre	Modane	40	<b>Famille en fête</b> Tenu de stand : gaspillage alimentaire avec un vélo mixeur
	Termignon	30	
Novembre	Saint-Jean-de-Maurienne	21	



Foire aux plants à Saint Michel



Famille en fête à Saint Julien



Salon de l'Artisanat à Modane

Des animations ont également été organisées à la demande de certaines structures accueillant du public. Ces partenariats ont l'avantage de toucher un public volontaire pour connaître le fonctionnement du SIRTOMM et les bons gestes à adopter.

Tableau 18 : Animations et interventions diverses et destinées à plusieurs publics en 2019

INTERVENTIONS DIVERSES 2019				
MOIS	LIEU	PUBLIC	NBR PERSONNES	ANIMATION
Janvier	ESAT Saint Avre	Travailleurs	95	TRI + recyclages
Avril	Accueil des Villes de France	Adhérents (retraités)	27	Visite centre de TRI + UVETD
	La Fourmilière	Adhérents	15	Compostage
	APEI Saint Martin sur la Chambre	Personnes en situation de handicaps + encadrants	45	TRI + recyclages
Octobre	EHPAD	Personnes âgées + encadrants (+3)	20	TRI + recyclages
	Déclicc	Séniors + animateurs	15	TRI + recyclages
Novembre	La Fourmilière	Adhérents	4	Café compost
			29	SERD : tawashi + sac + produits ménagers
	CAEM	Adhérents	10	Gestion des déchets + réduction
Décembre	Élus 4C	Élus	13	Visite centre de TRI + UVETD
	Blanchisserie des plans	Travailleurs	30	TRI

Par ailleurs, un concours photo a été lancé fin 2018 dans le Geste Nature n°24 : « Déguisé en super héros ou super héroïne, réalise une super action de réduction »

Les 2 gagnants sont la classe de CM1 de l'école de Saint Rémy de Maurienne et Alice COUSSEAU ; ils ont reçu le livre « Les z'enfants presque zéro déchet ».



#### 4. La mise à disposition de composteur

Le SIRTOMM continue d'initier au compostage les particuliers intéressés par la démarche et n'ayant jamais bénéficié d'un composteur.

Au cours de l'année, 54 personnes ont été formées et sont reparties avec un composteur de 400L en bois et un bio-seau.



De nouveaux sites de compostage collectif ont également vu le jour : à Aiguebelle, au jardin partagé de Mosaïca à Saint Michel de Maurienne, à la gendarmerie de Modane, rue de la Charmette à Modane, ainsi que dans le bourg de Villarembert.



Site de Aiguebelle



Site de la gendarmerie de Modane



Site de la Charmette à Modane

## 5. Le prêt de gobelets réutilisable

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, le SIRTOMM met à disposition des gobelets réutilisables pour diverses occasions (repas de quartier, marché de Noël, soirées ...).

Tableau 21 : Prêt des gobelets en 2019

GOBELETS 2019				
DATE DE LA DEMANDE	ASSOCIATION	MANIFESTATION	NOMBRE DE GOBELETS	TAILLE
16/01/19	La Jarrienne des Cimes	La Jarrienne des Cimes	500	30cl
05/03/19	Mission Locale Jeunes	Forum des métiers	400	30cl
30/03/19	Maurienne TV	Assises de Maurienne	500	30cl
14/05/19	Les Galopins	Loto de l'école	800	30cl
04/06/19	Les Arts P'tits Shows Production	P'tit Show #5	400	30cl
13/06/19	Passerelles	Journée solidaire	100	30cl
19/06/19	Comité des fêtes de Valmeinier	Fête de la musique	150	30cl
20/06/19	La Bulle Carrée	Tournoi	100	30cl
			200	50cl
21/06/19	Les Galopins	Fête de l'école	300	30cl
28/06/19	École élémentaire de St Martin d'Arc	Kermesse zéro déchet	100	30cl
09/09/19	EHPAD Les belles saisons	Fête agricole	400	30cl
27/09/19	AACA Aiguebelle	Fête du jeu	381	30cl
12/11/19	Deltha Savoie	Fête des conscrits	50	30cl
12/12/19	CAF Vanoise Haute Maurienne	Nouvel an	1200	30cl

Cette année, le SIRTOMM a également investi, dans trois types de poubelles doubles flux pour aider les organisateurs d'évènement à mettre en place le tri sur les lieux recevant du public.



## 6. L'entretien des points de collecte

Une campagne de collage a été réalisée pendant l'été pour remettre « à neuf » la signalétique sur les CSE les plus anciens. Les communes concernées sont Fontcouverte -La Toussuire et Villarembert-Le Corbier.



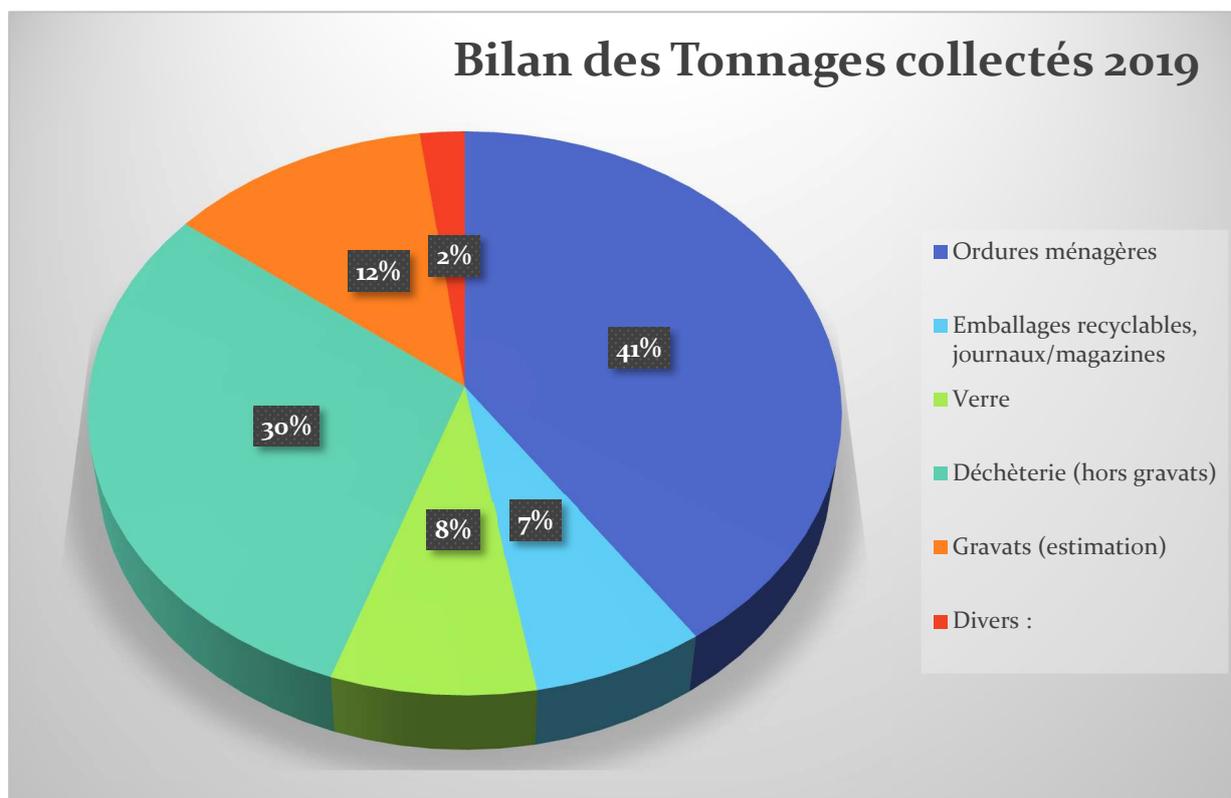
## E. Synthèse des activités du SIRTOMM

### 1. Bilan des tonnages

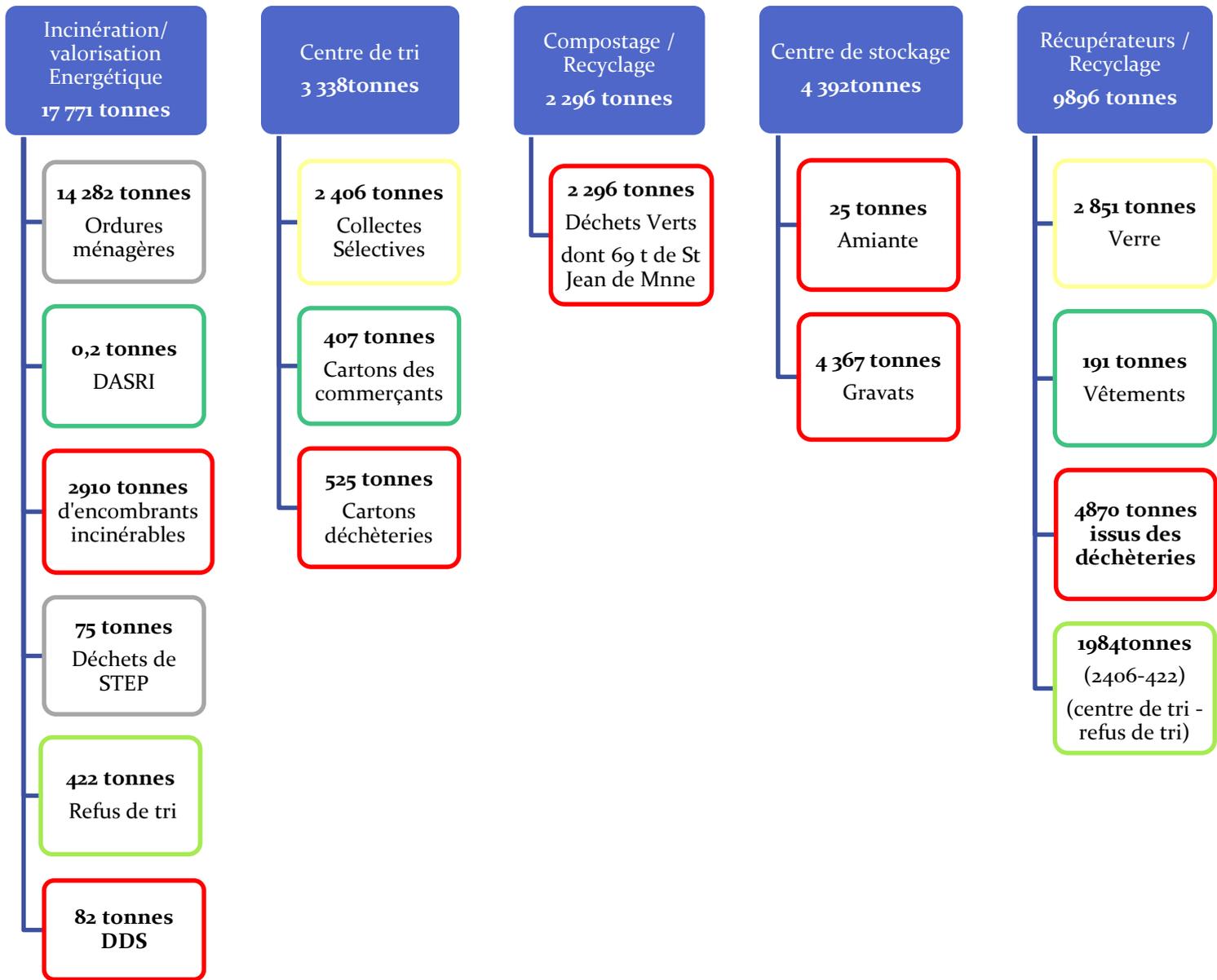
Tableau 22 : Tonnages des différents flux de déchets en 2019

Déchets	Tonnages collectés
Ordures ménagères	14 282
Emballages recyclables, journaux/magazines	2 406
Verre	2 851
Déchèterie (hors gravats)	10 708
Gravats (estimation)	4 367
Divers :	742
Déchets STEP	75
Déchets verts Saint Jean	69
Textile+DASRI+cartons commerçants	598
<b>Total</b>	<b>35 356</b>

Figure 11 : Graphique représentant le bilan des tonnages en 2019



## 2. Schéma de gestion globale des déchets ménagers et assimilés du SIRTOMM



Collectes d'ordures ménagères (inclus STEP)  
14 357 tonnes

Collectes spécifiques (DASRI + Textiles + Déchets verts de St Jean + cartons des commerçants)  
757 tonnes

Collectes sélectives (verre+tri)  
5 257 tonnes

Déchèteries  
10 708 tonnes  
Gravats  
4 367 tonnes

Centre de tri  
2 406 tonnes

### 3. Bilan global de traitement des déchets du SIRTOMM

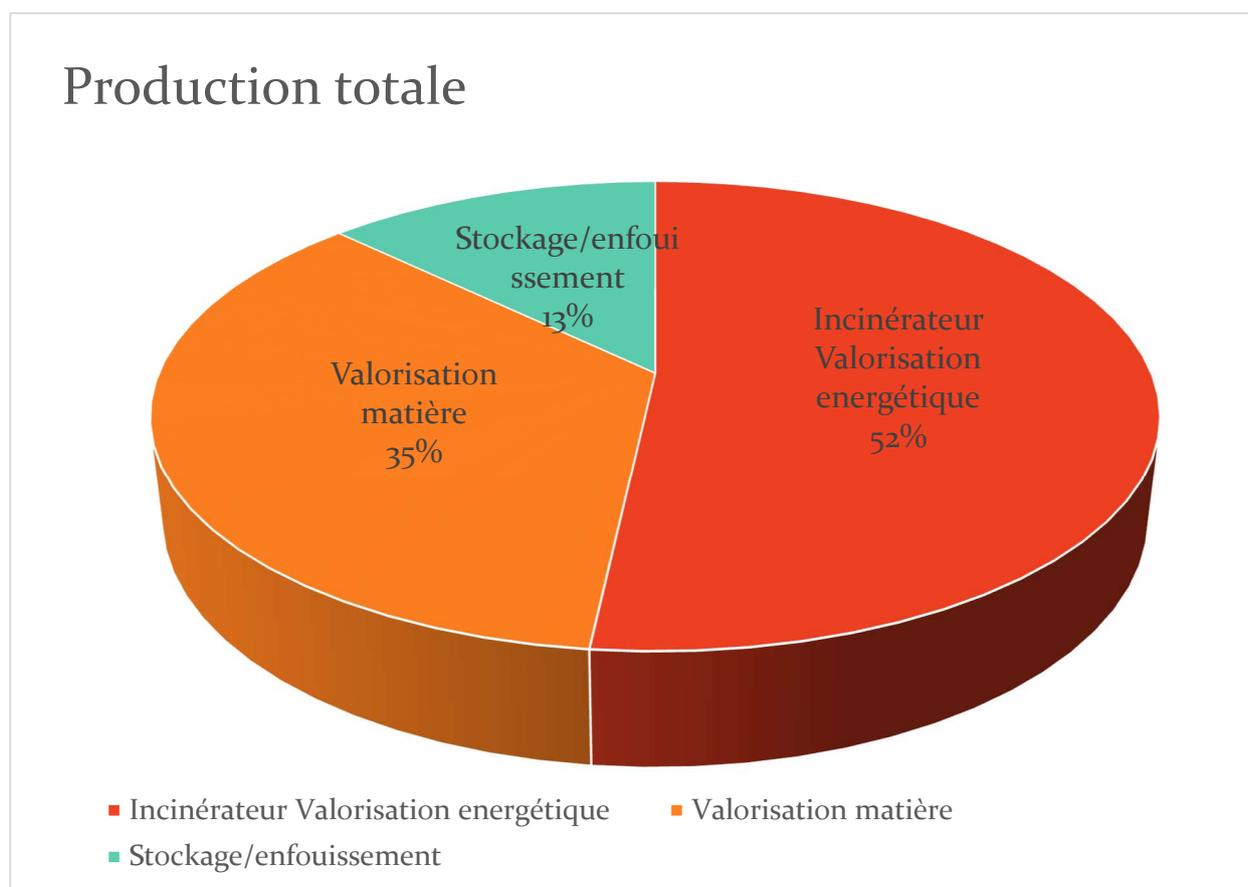
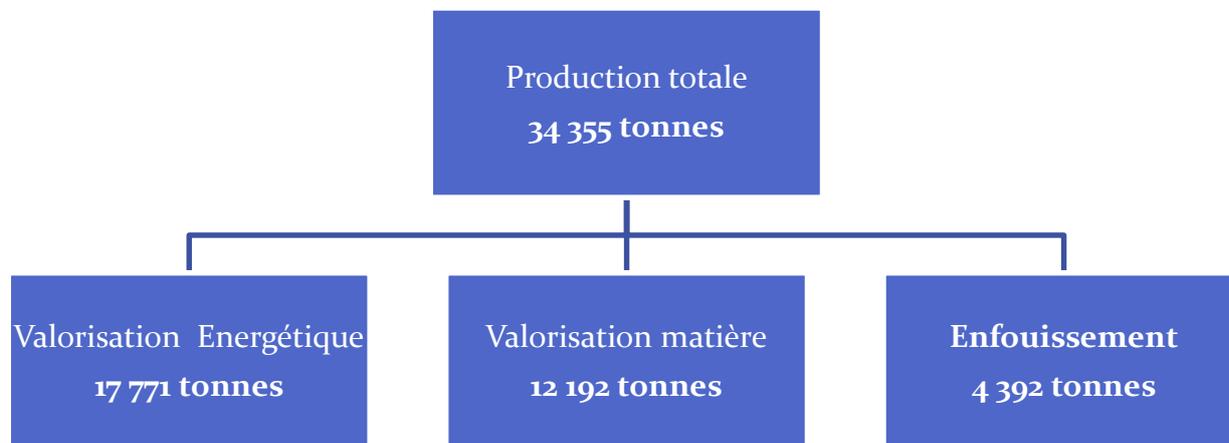


Figure 12 : Graphique représentant le bilan global de traitement des déchets

## Les indicateurs financiers

### A. La collecte des ordures ménagères

Tableau 23 : Coût de la collecte des ordures ménagères depuis 2016

Années	2016	2017	2018	2019	Variation 2018-2019
Coût total de la collecte des ordures ménagères	1 418 773 €	1 414 393 €	1 430 233 €	1 241 648 €	-13.2 %

- Coût par collectivités :

Tableau 24 : Coût de la collecte des ordures ménagères pour chaque collectivité

Collectivités	Coût
Communes du canton de La Chambre	179 431 €
CC Cœur de Maurienne Arvan	406 624 €
CC Maurienne Galibier	248 032 €
CC Haute Maurienne Vanoise	312 073 €
CC Porte de Maurienne	95 488 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 241 648 €</b>

Le coût de collecte paraît diminuer fortement mais en réalité il faut lui rajouter une prestation de collecte en BOM (155 000€) confiée à un privé pour les déchets verts, cartons et bacs roulants encore en service. De plus, la fin des équipements en CSE a permis l'optimisation des tournées.

## B. La collecte sélective

Ce poste comprend :

- les coûts liés aux collectes sélectives = 1 323 272 €
- ✓ le coût de la collecte sélective (CSE jaunes) = 532 282 €
- ✓ le coût de la collecte du verre (prestataire privé) = 218 542 €
- ✓ le coût de transfert et transport des déchets recyclables jusqu'au centre de tri = 100 206 €
- ✓ le coût de tri des déchets recyclables = 399 875 €
- ✓ les coûts liés au suivi et à la communication = 24 466 €
- ✓ divers (lavage des contenants, maintenance des matériels...) = 47 901 €.
  
- Les recettes = 948 997 € :
- ✓ L'ensemble des recettes des matériaux triés (voir le détail dans le tableau 26) = 270 024 €,
- ✓ Les recettes liées aux soutiens de l'éco-organisme CITEO (ex Eco-Emballages et Ecofolio) = 678 973 €,

A partir de ces éléments, nous obtenons le coût de collecte résiduel, présenté ci-dessous.

Tableau 25 : Coût de la collecte sélective depuis 2016

Années	2016	2017	2018	2019	Variation 2018-2019
Coût de collecte résiduel (dépenses-recettes)	166 153 €	199 353 €	323 756 €	374 275 €	+ 15.6 %

Le coût de collecte résiduel est mutualisé pour être ramené à l'habitant, soit un coût pour l'année 2019 de 5,00 € par habitant DGF.

Tableau 26 : Recettes engendrées par le rachat des matériaux recyclables

	2016	2017	2018	2019
Verre	99 959 €	103 144 €	108 416 €	110 281 €
Flacons plastiques	46 165 €	29 939 €	45 095 €	45 347 €
Emballages cartonnés	29 312 €	56 063 €	33 660 €	34 025 €
Acier	8 397 €	7 033 €	11 185 €	8 346 €
Aluminium	4 639 €	6 406 €	2 820 €	2 524 €
Journaux, Revues, Magazines	113 618 €	100 318 €	125 548 €	69 312 €
Briques alimentaires	556 €	297 €	479 €	189 €
<b>Total</b>	<b>302 646 €</b>	<b>303 200 €</b>	<b>327 203 €</b>	<b>270 024 €</b>

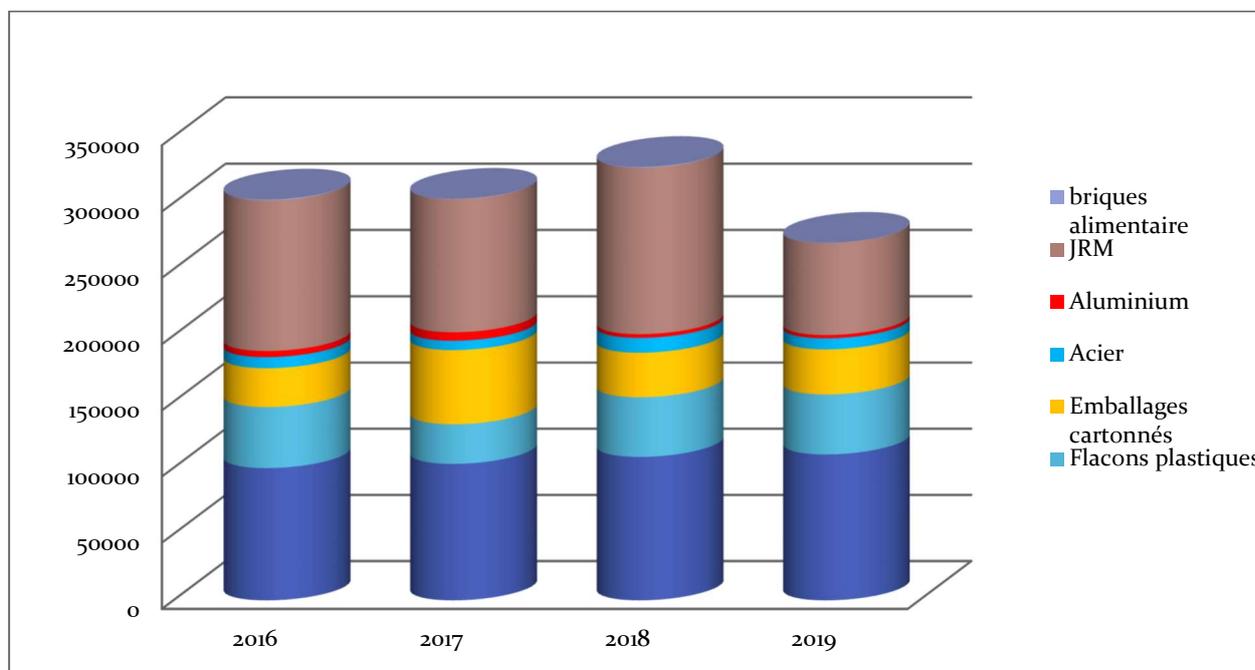


Figure 13 : Graphique représentant l'évolution des recettes par matière

L'Augmentation est principalement due :

- ✓ à la hausse des tonnages des matériaux de collectes sélectives transportés et triés à Savoie Déchets.
- ✓ aux refus de tri en forte hausse.
- ✓ à la baisse des cours des matières (principalement papier).

Depuis 2006, le SIRTOMM s'est engagé dans la démarche de la « reprise garantie » pour le rachat des matériaux issus du centre de tri. En compagnie d'autres collectivités, au sein d'un groupement initialement appelé « Groupement de Savoie », cela lui a permis de bénéficier de très intéressants prix de reprise des matériaux.

La démarche ayant rencontré l'adhésion de nombreuses collectivités du sillon alpin, c'est désormais le CSA3D (Coopération Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets), auquel adhère Savoie Déchets donc le SIRTOMM, qui mène les négociations. L'entité rassemble des collectivités représentant plus d'1 million d'habitants répartis sur quatre départements !

2018 a vu la signature d'un nouveau contrat d'actions pour la performance (CAP) avec CITEO, aussi y-a-t-il eu de nouvelles discussions autour de la reprise des matériaux. Au final, le SIRTOMM est parti jusqu'en 2022 avec les repreneurs suivants :

- EPR-Véolia pour les cartons, qu'ils proviennent des déchèteries ou des bacs de collecte sélective, ainsi que la catégorie de papiers « gros de magasin »,
- Norske Skog Golbey pour les journaux, magazines et revues,
- Paprec pour l'ensemble des flaconnages en plastique,
- Arcelor Mittal pour les emballages en acier,
- Regeal Affimet pour l'aluminium.
- REVIPAC pour les emballages de liquides alimentaires (ELA)

Le verre est quant à lui récupéré par la société OI-Manufacturing.

Les recettes générées par le rachat des matières recyclables permettent ainsi d'alléger la facture globale de la gestion des déchets.

## C. Les déchèteries

Le coût résiduel s'établit ainsi qu'il suit :

- Le gardiennage des déchèteries = 486 763 €,
- Le coût d'enlèvement des bennes (camion et chauffeur) et de transport jusqu'aux différents centres de traitement = 623 410€,
- Les coûts de personnel pour divers (nettoyage, tri ...) = 38 881 €,
- Les frais généraux = 108 925 €,
- Le coût de traitement des matériaux = 645 575 € auxquels il convient de déduire les recettes de reprise de matériaux (ferraille, carton, D3E et Ecomobilier) = 211 137 €, soit une dépense résiduelle de traitement de 434 438 €,
- Les dépenses sont également minorées par les tickets vendus aux professionnels pour l'accès en déchèterie = 24 460 €.

Soit un coût résiduel de 1 667 957 €.

Tableau 27 : Coût des déchèteries depuis 2016

Années	2016	2017	2018	2019	Variation 2018-2019
Coût des déchèteries	1 194 833 €	1 266 857 €	1 422 328 €	1 667 957 €	+ 17.3 %

- Coût par déchèteries :

Tableau 28 : Coût détaillé pour chaque déchèterie et dépôt communal

Déchèteries	Coûts
Saint Michel de Mnne	134 651 €
Valloire	140 145 €
Modane	233 191 €
Lanslebourg	144 158 €
Aiguebelle + Saint Léger	185 226 €
La Chambre	239 512 €
Saint Julien Montdenis-Pontamafrey	352 870 €
Fontcouverte / Villarembert	92 115 €
Les Arves	67 498 €
<b>Dépôts communaux</b>	<b>Coûts</b>
Valmeinier	39 358€
Saint Colomban des Villards	16 092 €
Albiez	10 869 €
Jarrier	12 272 €

<b>TOTAL</b>	<b>1 667 957 €</b>
--------------	--------------------

En 2019, le coût des déchèteries augmente d'environ 17 % par rapport à 2018, suite principalement à :

- ✓ une augmentation des tonnages collectés et traités.
- ✓ une baisse des cours de rachat des matériaux (principalement cartons).
- ✓ le gardiennage toute l'année de la déchèterie des Arves.

## D. Le transport et le traitement par incinération des ordures ménagères

Tableau 29 : Coût du transport et du traitement par incinération par tonne d'ordure ménagère collectée

	2016	2017	2018	2019	Variation 2018-2019
<b>Coût à la tonne</b>	166,00 €	160,60 €	143,00 €	145.50 €	+1.7%
<b>Détails</b>					
<b>Incinération (compris déduction des provisions)</b>	141,00 €	135,50 €	116,00 €	119.70 €	+3.2%
<b>Transport</b>	14,15 €	15,10 €	16,10 €	16,25 €	+0.9%
<b>Frais généraux</b>	10,85 €	10,00 €	9,30 €	8.35 €	-10.2%
<b>Provisions gardées</b>			1,60 €	1.20 €	

Ce poste comprend :

- Le traitement par incinération des ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD),
- Le transport par route des ordures ménagères jusqu'à l'UVETD (à Chambéry),
- Le fonctionnement des deux usines de transfert du SIRTOMM.
- Les provisions gardées, qui seront déduites des coûts 2020.

Ces coûts sont ramenés à la tonne produite par territoire.

Les frais généraux comprennent notamment les charges du personnel, ainsi que toutes les dépenses de fonctionnement des deux quais de transfert de Saint-Julien-Montdenis et Modane.

## E. Les investissements

Tableau 30 : Dépenses résiduelles depuis 2016

Années	2016	2017	2018	2019	Variation 2018-2019
Dépenses résiduelles	1 014 983 €	1 066 222 €	1 193 234 €	1 215 600 €	+ 1,9 %

Ces dépenses comprennent notamment les amortissements, les remboursements d'emprunts...

Soit un coût de 16,53 € / habitant DGF.

Toutes les dépenses sont financées par les participations des collectivités concernées pour chaque poste.

## État du personnel

Au 31/12/2019

### A. Le personnel

#### Direction

- 1 ingénieur principal

#### Service Administratif

- 1 rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 adjoints administratifs

#### Service technique

- 3 adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe
- 12 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe
- 7 adjoints techniques
- 1 ambassadeur du tri contractuel
- 3 chauffeurs Poids Lourd contractuels
- 1 agent gestionnaire du quai de transfert contractuel
- 1 agent d'entretien contractuel
- 1 agent d'études contractuel
- Ponctuellement, recours à du personnel temporaire

✂ *ANNEXE 6 : ORGANIGRAMME DES SERVICES DU SIRTOMM*

Tableau 31 : Nombre de journées travaillées par le personnel en fonction de l'activité

Activités du personnel	Nombre de journées				Variation 2018-2019
	2016	2017	2018	2019	
Collecte	2 506	2 726	2 570	1 569	-38.95 %
Collecte sélective	908	989	964	959	-0.52 %
Déchèterie	2 250	2 512	2 638	2 732	+3.56 %
Usine	349	352	289	291	-0.69 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 013</b>	<b>6 579</b>	<b>6 461</b>	<b>5 551</b>	<b>-14.08 %</b>

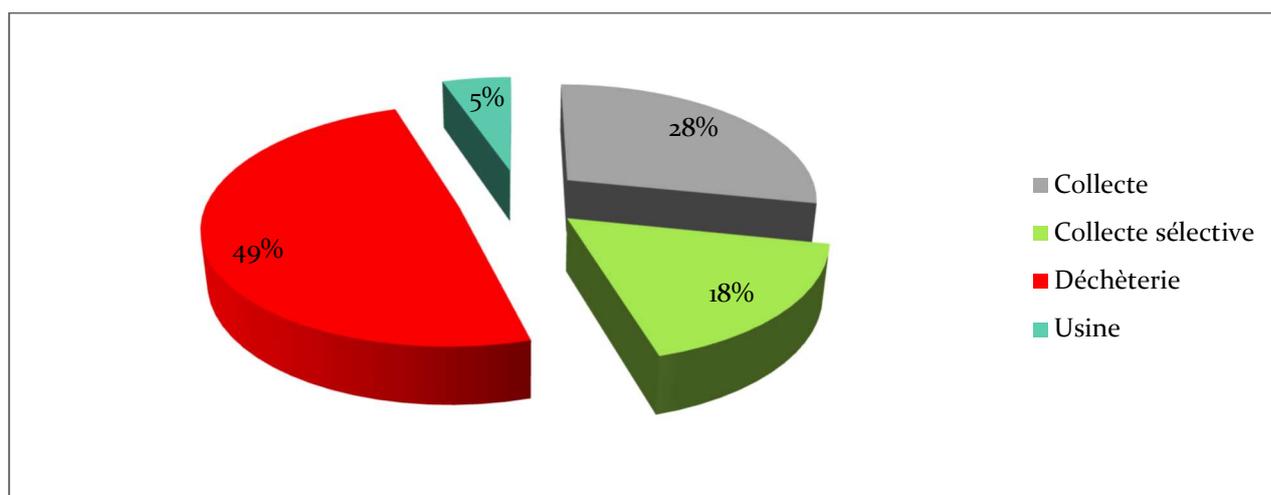


Figure 14 : Graphique représentant la répartition de l'activité du personnel du SIRTOMM en 2019

## B. Bilan du taux d'absence

Pour calculer les taux d'absence, les jours d'absence comptabilisés sont (hors weekend et jours fériés) :

- Accident du travail,
- Congé maladie ordinaire,
- Congé longue maladie,
- Congé longue durée,
- Congé maternité,
- Jour de grève,
- Autorisation d'absence,
- Absence injustifiée.

Tableau 32 : Bilan du taux d'absence depuis 2016

Années	2016	2017	2018	2019	Variation 2018-2019
Nb de jours d'accident de travail (AT)	971	610	272	478	+75.73 %
Nb de jours d'absence autres qu'AT	575	815	848	627	-26.06 %
Nb total de jours d'absence	1 546	1 425	1 120	1 105	-1.34 %
Nb total de jours travaillés sans absences*	8 620	8 279	7 983	7 887	-1.20 %
% d'absentéisme lié aux AT/jours travaillés	11,26 %	11,26 %	3,41 %	6.06 %	
% d'absentéisme global/jours travaillés	17,93 %	17,93 %	14,03 %	14.01%	

\* hors personnels extérieurs : nombre de jours travaillés par les personnels extérieurs = 504 j

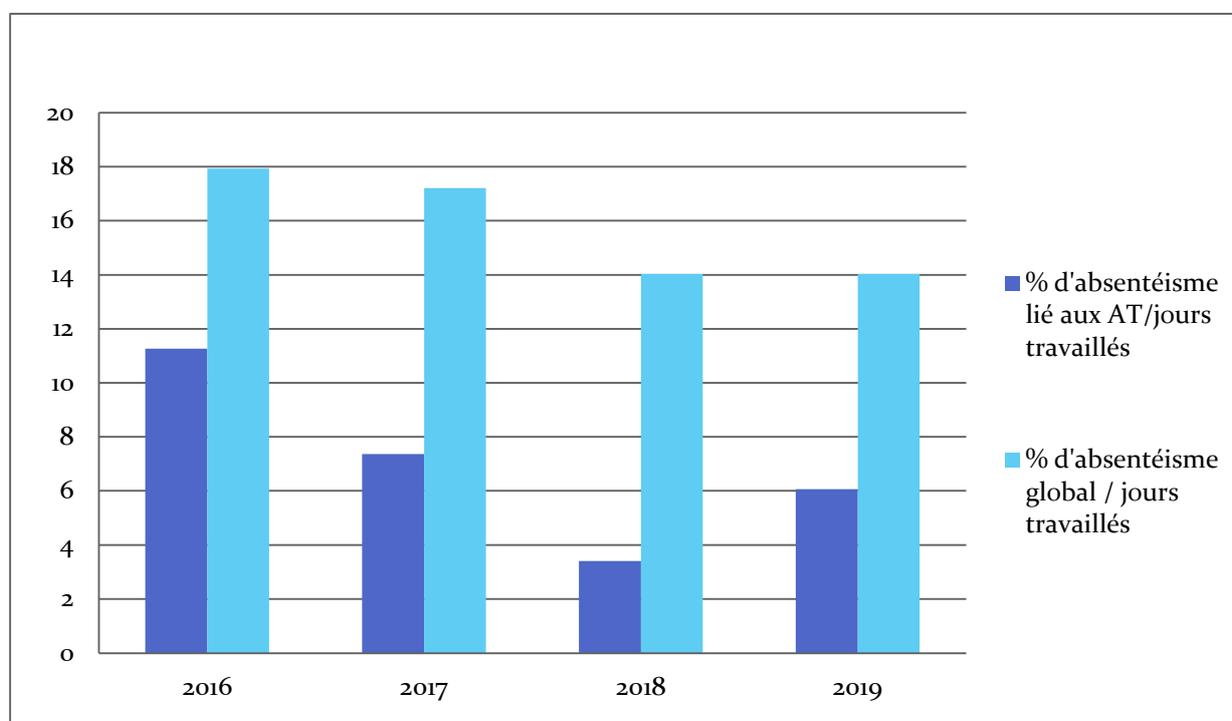


Figure 15 : Graphique représentant l'évolution des absences au sein du SIRTOMM

## État des véhicules et matériels

Au 31/12/2019.

### A. Parc de véhicules

- 4 véhicules légers,
- 2 fourgons,
- 4 amplirolls (porteurs équipés d'un bras de levage dont un équipé aussi d'une grue),
- 9 Evolupacs (pour la collecte des CSE),
- 1 chargeur manuscopique,
- 1 compacteur type Packmat,
- 1 remorque.

Tableau 33 : Nombre de journées travaillées avec les véhicules en fonction de leur utilisation

Utilisation des véhicules	Nombres de journées				Variation 2018-2019
	2016	2017	2018	2019	
Collecte	1 726	1 865	1 860	1 497	- 19.52 %
Collecte sélective	685	688	681	729	+7.05 %
Déchèterie	709	917	948	987	+ 4.11 %
Usine	68	24	0	9	+ 100,0 %
Activités du SIRTOMM	3 188	3 494	3 489	3 222	-7.65 %

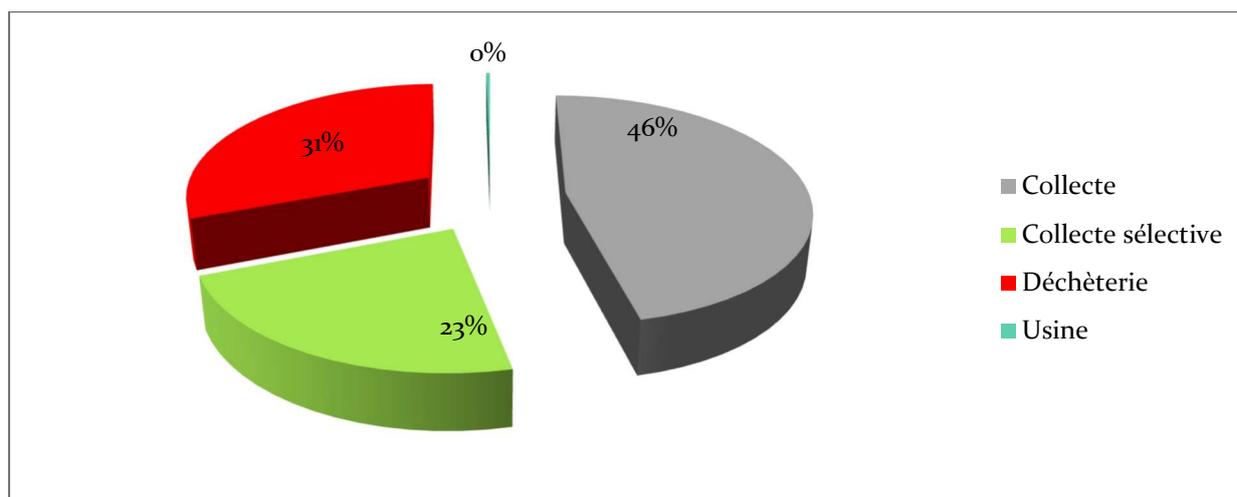


Figure 16 : Graphique représentant la répartition de l'utilisation des véhicules du SIRTOMM en 2019

## Annexes

- ❧ *ANNEXE 1 : RÉPARTITION DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES PAR COMMUNE*
- ❧ *ANNEXE 2 : NOMBRE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE EN SERVICE AU 31/12/2019*
- ❧ *ANNEXE 3 : CARTE DES DÉCHÈTERIES ET DES DÉPÔTS COMMUNAUX*
- ❧ *ANNEXE 4 : TONNAGE PAR TYPE DE DÉCHETS ET PAR DÉCHÈTERIE*
- ❧ *ANNEXE 5 : DÉCHÈTERIES, COMMUNES ET NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS EN 2019*
- ❧ *ANNEXE 6 : ORGANIGRAMME DES SERVICES DU SIRTOMM*

ANNEXE 1 : RÉPARTITION DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES PAR COMMUNES

COMMUNES	2016	2017	2018	2019
<b>St Jean de Maurienne</b>	2 521,7	2 403.1	2 426.1	<b>1 962.4</b>
<b>St Michel de Maurienne</b>	587,8	628.0	634.0	<b>590.2</b>
<b>Saint Martin la Porte</b>	113,2	122.6	118.8	<b>116</b>
<b>Saint Martin d'Arc</b>	65,7	59.2	58.9	<b>51.4</b>
<b>Aiguebelle</b>	984,7	1000,8	946.4	<b>908.2</b>
<b>Epière</b>	178,4	166,3	165.4	<b>163</b>
<b>Le Chatel</b>	31,3	34,8	35.3	<b>36</b>
<b>Montvernier</b>	32,7	34,0	37.0	<b>37.4</b>
<b>Saint Etienne de Cuines</b>	303,6	271,7	271.1	<b>272.5</b>
<b>Saint Avre</b>	147,2	163,3	163.1	<b>161</b>
<b>Sainte Marie de Cuines</b>	211,7	226,6	218.2	<b>218.4</b>
<b>Notre Dame du Cruet</b>	52,1	41,4	39.0	<b>37.8</b>
<b>La Chapelle</b>	61,7	66,4	72.5	<b>68</b>
<b>Les Chavannes</b>	58,9	47,6	47.3	<b>45.5</b>
<b>Saint Rémy de Mnne</b>	293,0	267,0	266.1	<b>269.9</b>
<b>Villargondran</b>	190,3	197,7	207.5	<b>204.9</b>
<b>Pontamafrey</b>	66,3	74,9	72.3	<b>71.1</b>
<b>Hermillon</b>	150,0	217,7	219.0	<b>135.2</b>
<b>La Chambre</b>	306,0	292,1	295.3	<b>288.2</b>
<b>Saint Martin/la Chambre</b>	132,0	134,3	138.9	<b>133.6</b>
<b>Saint François Longch.</b>	265,9	399,9	441.3	<b>417.6</b>
<b>Montaimont</b>	42,7			
<b>Montgellafrey</b>	148,8			
<b>Jarrier</b>	100,9	83,2	86.0	<b>81.4</b>
<b>Saint Pancrace</b>	62,9	74,9	77.5	<b>70.6</b>
<b>Albiez le Jeune</b>	37,0	26,1	25.6	<b>25.1</b>
<b>Saint Sorlin d'Arves</b>	366,3	394,9	452.1	<b>448.3</b>
<b>Saint Jean d'Arves</b>	265,2	203,2	176.4	<b>177.5</b>
<b>Albiez Montrond</b>	198,1	161,2	165.2	<b>166.9</b>
<b>Villarembert/Le Corbier</b>	416,0	316,0	348.0	<b>340.7</b>
<b>Fontcouverte Toussuire</b>	482,4	556,2	561.1	<b>551.6</b>
<b>Valmeinier</b>	463,8	430,2	433.4	<b>449.5</b>
<b>Valloire</b>	889,8	843,4	849.8	<b>874.4</b>
<b>Montricher</b>	389,8	377,9	377.9	<b>376.3</b>
<b>Saint Julien Mtdenis</b>	300,5	309,9	305.1	<b>301.1</b>
<b>Orelle</b>	121,2	126,1	129.5	<b>130.2</b>
<b>Val-Cenis</b>	1 485,1	1145,5	1 169.3	<b>1 152.7</b>
<b>Bessans</b>		180.6	188.1	<b>175.9</b>
<b>Bonneval</b>		171.3	169.7	<b>158.3</b>
<b>Villarodin Bourget</b>	263,2	273,0	272.9	<b>254.5</b>
<b>Aussois</b>	320,4	312,1	313.1	<b>305.6</b>
<b>Le Freney</b>	17,3	14,5	15.7	<b>13.8</b>
<b>Saint André</b>	88,7	90,3	92.1	<b>92.7</b>
<b>Avrieux</b>	63,9	65,8	62.8	<b>57.5</b>
<b>Modane</b>	709,3	856.1	866.5	<b>833.3</b>
<b>Fourneaux</b>	245,2	254,7	243.5	<b>234</b>
<b>Aiton</b>	302,9	292,2	286.3	<b>284.6</b>
<b>Saint Colomban des V.</b>	61,6	63,2	65.9	<b>67</b>
<b>Saint Alban des V.</b>	25,5	23,7	19.7	<b>17.4</b>
<b>Tonnage Professionnels</b>	<b>359.4</b>	<b>263.5</b>	<b>248.5</b>	<b>452.8</b>
<b>Tonnage Total</b>	<b>14 622.7</b>	<b>14 495.5</b>	<b>14 626.7</b>	<b>14 282</b>

+ Tonnages professionnels évacués hors Maurienne :

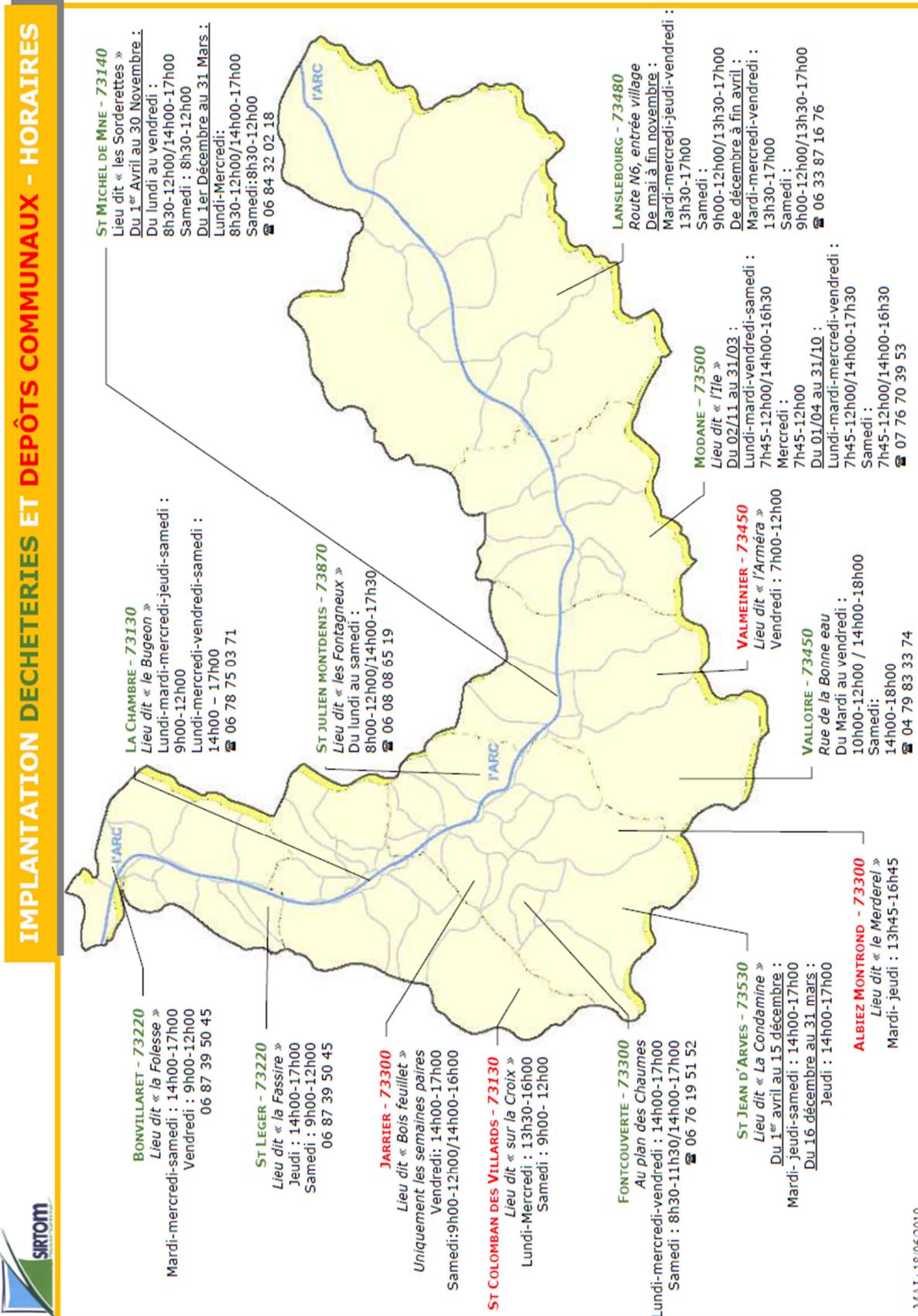
146 tonnes.

ANNEXE 2 : NOMBRE DE CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE EN SERVICE AU 31/12/ 2019

Ville	Ordures ménagères		Verre	Collecte sélective		TOTAL	
	CSE et enterrés	Aériens		CSE et enterrés	Aériens	CSE et enterrés	Aériens
Aiguebelle	20	6	8	14	6	42	12
Aiton	15	2	9	13	3	37	5
Albiez le Jeune	3	-	2	2	-	7	-
Albiez-Montrond	24	3	8	17	3	49	6
Argentine	10	4	10	10	3	30	7
Avrieux	7	-	5	5	-	17	-
Aussois	32	1	19	19	1	70	2
Bessans	16	1	12	13	2	41	3
Bonneval	9	-	4	4	-	17	-
Bonvillaret	2	-	2	2	1	6	1
Bramans	6	-	6	6	-	18	-
Epière	13	4	7	8	3	28	7
Fourneaux	10	1	7	7	-	24	1
Hermillon	10	-	8	9	-	27	-
Jarrier	9	-	5	8	-	22	-
La Chambre	20	-	13	20	-	53	-
La Chapelle	5	2	4	4	2	13	4
Le Châtel	2	-	2	2	-	6	-
Le Freney	3	2	2	2	-	7	2
Les Chavannes	4	1	3	4	1	11	2
La Norma / Villarodin	29	-	17	17	-	63	-
Fontcouverte La Toussuire	64	2	21	23	9	108	11
Lanslebourg	30	-	15	16	2	61	2
Lanslevillard	28	-	16	19	-	63	-
Le Corbier / Villarembert	32	-	11	10	8	53	8
Modane Valfréjus	76	2	41	51	-	168	2
Montaimont	6	-	4	5	-	15	-
Montgilbert	2	-	1	2	-	5	-
Montricher-Albanne/Karellis	28	1	15	16	-	59	1
Montsapey	2	-	1	2	-	5	-
Montvernier	2	2	1	2	3	5	5
Notre Dame du Cruet	4	-	2	4	-	10	-
Orelle	7	-	5	6	-	18	-
Pontamafrey Montpascal	6	-	5	5	-	16	-
Randens	10	2	7	8	2	25	4
Saint Alban d'Hurtières	7	-	3	5	-	15	-
Saint Alban des Villards	3	1	3	3	1	9	2

Ville	Ordures ménagères		Verre	Collecte sélective		TOTAL	
	CSE et enterrés	Aériens		CSE et enterrés	Aériens	CSE et enterrés	Aériens
Saint André	7	1	3	6	1	16	2
Saint Avre	11	-	8	9	-	28	-
Saint Colomban des Villards	10	-	7	7	-	24	-
Saint Etienne de Cuines	23	-	9	22	-	54	-
Saint François Longchamp	40	-	21	23	-	84	-
Saint Georges d'Hurtières	5	-	4	5	-	14	-
Saint Jean d'Arves	24	1	10	12	-	46	1
Saint Jean de Maurienne	82	17	42	70	9	194	26
Saint Julien Montdenis	27	4	14	20	3	61	7
Saint Léger	4	-	3	4	1	11	1
Sainte Marie de Cuines	11	3	5	10	2	26	5
Saint Martin d'Arc	6	1	5	5	1	16	2
Saint Martin La Porte	9	2	8	9	2	26	4
Saint Martin/La Chambre	10	4	6	9	3	25	7
St Michel de Maurienne	47	13	23	36	12	106	25
Saint Pancrace	7	1	5	7	-	19	1
Saint Pierre de Belleville	4	1	3	4	1	11	2
Saint Rémy de Maurienne	23	3	16	19	3	58	6
Saint Sorlin d'Arves	45	2	17	19	-	81	2
Sollières-sardières	6	-	4	5	-	15	-
Termignon	13	1	9	10	1	32	2
Valloire	57	-	36	42	-	135	-
Valmeinier	55	4	24	33	2	112	6
Villargondran	12	2	10	10	1	32	3
<b>TOTAL</b>	<b>1 094</b>	<b>97</b>	<b>596</b>	<b>759</b>	<b>92</b>	<b>2 449</b>	<b>189</b>
Dont enterrés sur Saint Jean de Maurienne	6		3	6		15	

## ANNEXE 3 : CARTE DES DÉCHÈTERIES ET DES DÉPÔTS COMMUNAUX



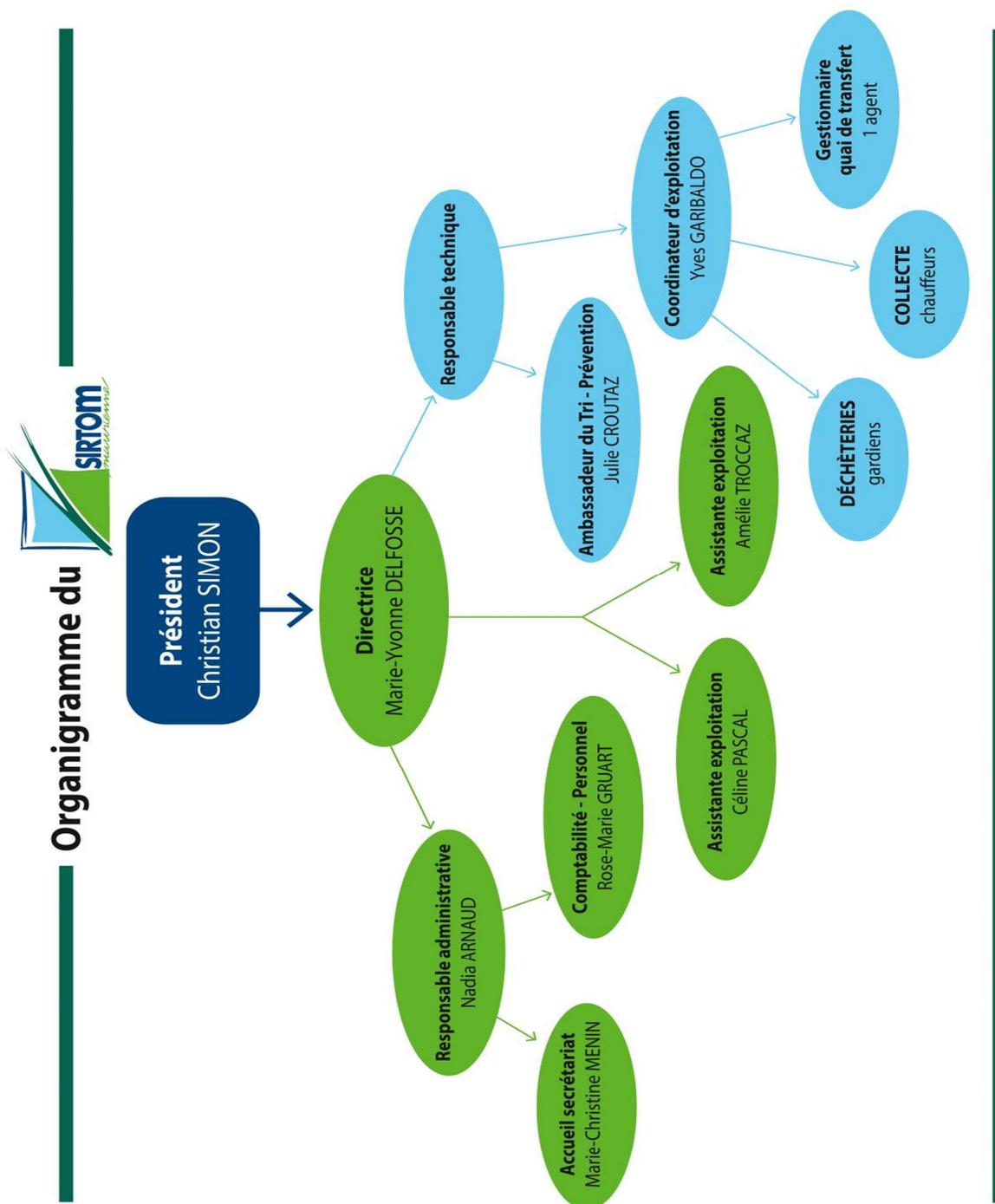
ANNEXE 4 : TONNAGE PAR TYPE DE DÉCHETS ET PAR DÉCHÈTERIE

Tonnage (t)	Cartons	Ferraille	DIB	Mobilier	Bois	Déchets verts	Plâtre	PVC	Pneus	Piles/Lampes	Huile Friture	Huile Vidange	Amiante	DEE	Total sans Gravats	Gravats	Total avec Gravats
St Michel de Mnne	32	76,92	173,02	54,1	108,14	146,43	23,68	0,99	15,9	0,3		2,07	3,33	35	671,88	209,7	881,58
Valloire	92,45	80,68	158,04		144,12	57,66	21,04	0,24	10,7		1			20,1	586,03	156,36	742,39
Valmeinier		41,06	217,46												258,52		258,52
St Colomban des Villards		22,36	88,34												110,7		110,7
Modane	61,19	167,7	366,86	116,47	264,1	178,87	51,58	1,31	18,4	0,5		2,44	3,54	84,3	1317,26	972	2289,26
Lanslebourg	47,46	96,44	168,08	24,82	142,74	28,42	37,58	0,59	11,8		1,4	2,16	1,59	49	612,08	193,66	805,74
Albiez	5,35	19,52	60,78									1,35			87		87
Les Arves	40,13	47,2	74,46		72,36	6,4	25,82		9,7	0,2	0,9			19,6	296,77	48,6	345,37
Jarrier		19,98	50,64		27,02	34,16									131,8		131,8
Bonvillaret	43,5	94,18	183,28	72,36	158,3	226,97	25,5	0,96	23,5	0,3	0,4	4,87	2,58	49,7	886,4	648	1534,4
Saint Léger	17,33	40,94	76,8		66,82	55,52	9,98	0,4	11,7	0,3		1,26	1,07	16	298,12	210,6	508,72
La Chambre	80,59	218,08	416,2	165,32	317,72	805,77	55,82	1,61	22,9	1		4,86	4,34	102,5	2196,71	486,13	2682,84
St Julien Montdenis	80,87	266,86	749,28	294,95	372,16	693,2	77,92	3,1	23,8	0,7		8,84	8,37	141	2721,05	1215	3936,05
Les SIDAEL	24,29	63,22	127,08		119,72	62,86	15,6	0,17	6,1		0,3		0,45	28	447,79	226,8	674,59
Total (t)	525,16	1255,14	2910,32	728,02	1793,2	2296,26	344,52	9,37	154,5	3,3	4	27,85	25,27	545,2	10622,1	4366,85	14989

ANNEXE 5 : DÉCHÈTERIES, COMMUNES ET NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS EN 2019

Déchèterie de	Communes desservies	Population communale
Saint Michel de Maurienne	Saint Michel de Maurienne	2 715
	Orelle	364
	Saint Martin La Porte	704
	Saint Martin d'Arc	366
	<b>TOTAL</b>	<b>4 149</b>
Valmeinier	Valmeinier	504
Valloire	Valloire	1 138
Modane	Modane	3 258
	Fourneaux	680
	Avrieux	403
	Villarodin-Bourget	535
	Aussois	696
	Le Freney	106
	Saint André	473
	<b>TOTAL</b>	<b>6 151</b>
Les Arves	Saint Sorlin d'Arves	344
	Saint Jean d'Arves	265
	<b>TOTAL</b>	<b>609</b>
Saint Léger	Saint Léger	230
	Epière	774
	Saint Pierre de Belleville	170
	Saint Alban d'Hurtières	356
	Saint Georges d'Hurtières	335
	<b>Sous Total</b>	<b>1 865</b>
Aiguebelle	Bonvillaret	143
	Montgilbert	124
	Montsapey	61
	Val d'Arc	2 032
	Argentine	965
	Aiton	1 165
	<b>Sous Total</b>	<b>4 490</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 355</b>
Lanslebourg	Bessans	353
	Bonneval	266
	Val Cenis	2 152
	<b>TOTAL</b>	<b>2 771</b>
Jarrier	Jarrier	513
Les Albiez	Albiez Montrond	389
	Albiez Le Jeune	148
	<b>TOTAL</b>	<b>537</b>
Les Villards	Saint Colomban des Villards	155
	Saint Alban des Villards	106
	<b>TOTAL</b>	<b>261</b>

La Chambre	Saint Avre	888
	La Chambre	1 178
	Notre Dame du Cruet	228
	Saint Martin la Chambre	560
	Les Chavannes	264
	La Chapelle	338
	Saint François Longchamp	494
	Saint Etienne de Cuines	1 220
	Saint Rémy de Maurienne	1 288
	Sainte Marie de Cuines	827
	<b>TOTAL</b>	<b>7 285</b>
Saint Julien Montdenis et Pontamafrey	Saint Jean de Maurienne	8 199
	Saint Pancrace	304
	La Tour en Maurienne	1 109
	Saint Julien Montdenis	1 671
	Montricher	486
	Villargondran	894
	Montvernier	235
		<b>TOTAL</b>
Villarembert/Le Corbier et Fontcouverte/La Toussuire	Villarembert/Le Corbier	249
	Fontcouverte/La Toussuire	535
		<b>TOTAL</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 955</b>



## Liste des tableaux

Tableau 1 : Localisation et renseignements sur les sites du SIRTOMM .....	10
Tableau 2 : Tonnages des ordures ménagères depuis 2016 .....	15
Tableau 3 : Tonnages des emballages en mélange et journaux/magazines depuis 2016 .....	17
Tableau 4 : Tonnages du verre depuis 2016.....	19
Tableau 5 : Tonnages des différents flux de déchets collectés depuis 2016.....	20
Tableau 6 : Tonnages valorisés selon les différents produits collectés depuis 2016 .....	21
Tableau 7 : Calcul de la performance de la collecte sélective depuis 2016 .....	22
Tableau 8 : Refus de tri depuis 2016.....	23
Tableau 9 : Tonnages des cartons des commerçants depuis 2016.....	24
Tableau 10 : Tonnages des vêtements depuis 2016.....	24
Tableau 11 : Tonnages des DASRI depuis 2016.....	25
Tableau 12 : Tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne depuis 2016 .....	27
Tableau 13 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie depuis 2016.....	31
Tableau 14 : Tonnages des différents produits collectés en déchèterie depuis 2016 .....	32
Tableau 15 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés .....	33
Tableau 16 : Transporteurs et destinations des différents flux de déchets collectés en déchèterie.....	34
Tableau 17 : Nombre de foyers contactés en porte-à-porte.....	39
Tableau 18 : Interventions en milieu scolaire 2019.....	42
Tableau 19 : Evénements locaux .....	40
Tableau 20 : Animations et interventions diverses et destinées à plusieurs publics en 2019 .....	43
Tableau 21 : Prêts des gobelets en 2019 .....	45
Tableau 22 : Tonnages des différents flux de déchets en 2019 .....	47
Tableau 23 : Coût de la collecte des ordures ménagères depuis 2016.....	50
Tableau 24 : Coût de la collecte des ordures ménagères pour chaque collectivité.....	51
Tableau 25 : Coût de la collecte sélective depuis 2016 .....	52
Tableau 26 : Recettes engendrées par le rachat des matériaux recyclables .....	54
Tableau 27 : Coût des déchèteries depuis 2016 .....	54
Tableau 28 : Coût détaillé pour chaque déchèterie et dépôt communal.....	54
Tableau 29 : Coût du transport et du transport et du traitement par incinération par tonne d'ordure ménagère collecté .....	56
Tableau 30 : Dépenses résiduelles depuis 2016 .....	57
Tableau 31 : Nombre de journées travaillées par le personnel en fonction de l'activité .....	59

Tableau 32 : Bilan du taux d'absence depuis 2016 .....61  
 Tableau 33 : Nombre de journées travaillées avec les véhicules en fonction de leur utilisation .....61

## Liste des figures

Figure 1 : Carte représentant la localisation des sites du SIRTOMM..... 10  
 Figure 2 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'Ordures Ménagères.. 16  
 Figure 3 : Graphique représentant l'évolution des tonnages d'emballages en mélange et papiers ..... 18  
 Figure 4 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de verre ..... 19  
 Figure 5 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de collecte sélective .21  
 Figure 6 : Graphique représentant la répartition des produits recyclables issus des collectes sélectives .....22  
 Figure 7 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de cartons des commerçants .....25  
 Figure 8 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de vêtements .....26  
 Figure 9 : Graphique représentant l'évolution des tonnages de DASRI .....27  
 Figure 10: Graphique représentant l'évolution des tonnages des déchets verts de Saint-Jean-de-Maurienne .....29  
 Figure 11 : Graphique représentant le bilan des tonnages en 2019 .....47  
 Figure 12 : Graphique représentant le bilan global de traitement des déchets.....49  
 Figure 13 : Graphique représentant l'évolution des recettes par matière.....52  
 Figure 14 : Graphique représentant la répartition de l'activité du personnel du SIRTOMM en 2019 .....59  
 Figure 15 : Graphique représentant l'évolution des absences au sein du SIRTOMM 60  
 Figure 16 : Graphique représentant la répartition de l'utilisation des véhicules du SIRTOMM en 2019 .....61